Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 2
1 RÉFÉRENCES DE L'AAC6 3
1.1 Renseignements administratifs 3
1.2 Localisation de l'AAC6 sur la surface aménagée 3
1.3 Description de l'AAC6 5
2 INVENTAIRE D'EXPLOITATION 9
2.1 Méthodologie 11
2.2 Déroulement des travaux 15
2.3 Résultats 18
3 PLANIFICATION DES TRAVAUX ET ACTIVITES 26
3.1 Programmation de l'exploitation 26
3.2 Interventions sociales 34
3.3 Protection de la faune et de la biodiversité 41
3.4 Protection de l'environnement 43
3.5 Recherche 46
4 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL 46
5 CALENDRIER ANNUEL D'ACTIVITES 46
6 EVALUATION DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 54
6.1 Evaluation de l'exploitation dans les trois assiettes de coupe (AAC3, 4 et 5) de l'UFG1 54
6.2 Evaluation des interventions sociales 73
6.3 Evaluation des interventions environnementales 78
Liste des tableaux 82
Liste des cartes 82
Liste des figures 82
Liste des annexes 82

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
ACFPE	Agence Centrafricaine pour le Formation Professionnelle et l'Emploi
AVE	Attestation de Vérification à l'Exportation
BD_TRACE_FORET	Base de Données de Traçabilité Forêt
BD_TRACE_SCIERIE	Base de Données de Traçabilité Scierie
CEG	Collège d'Enseignement Général
CHST	Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail
DMA	Diamètre Minimum d'Aménagement
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
EPI	Equipements de Protection Individuelle
GAS	Gestionnaire des Actions Sociales
GPS	Global Positioning System
HSE	Hygiène - Sécurité - Environnement
IEC	Information - Education - Communication
PAO	Plan Annuel d'Opérations
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation de Plans d'Aménagement Forestier
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
SAOH	Série Agricole et d'Occupation Humaine
SGS	Société Générale de Surveillance
UFG	Unité Forestière de Gestion
UTA	United Transport Africa
VICA	Vicwood Centrafrique

1 RÉFÉRENCES DE L'AAC6

1.1 Renseignements administratifs

L'Assiette Annuelle de Coupe n°6 (AAC6) est la sixième assiette qui sera soumise à l'exploitation à partir de Janvier 2024 dans le cadre de ce plan d'opérations. Elle fait partie de l'Unité Forestière de Gestion n°2 (UFG2) qui sera elle-même ouverte à l'exploitation pour la période 2024 à 2028.

Administrativement, l'AAC6 s'étend dans la commune de Nola de la Préfecture de Sangha-Mbaéré.

1.2 Localisation de l'AAC6 sur la surface aménagée

L'AAC6 est située à l'Est du PEA 188, dans l'UFG2. Sa superficie totale est de **6 019 ha** pour une surface utile productive de **6 016,09 ha**.

Cette assiette de coupe est limitée :

- au Nord par l'AAC4 de l'UFG1 ;
- à l'Est par la rivière Mambéré ;
- au Sud par l'AAC7 de l'UFG2 ;
- à l'Ouest par l'UFG5.

La Carte 1 présente la localisation précise de l'AAC6 telle que cartographiée et conforme au plan d'aménagement du PEA 188 (*Carte 1 - Localisation de l'AAC6*).

Carte 1 – Localisation de l'AAC6

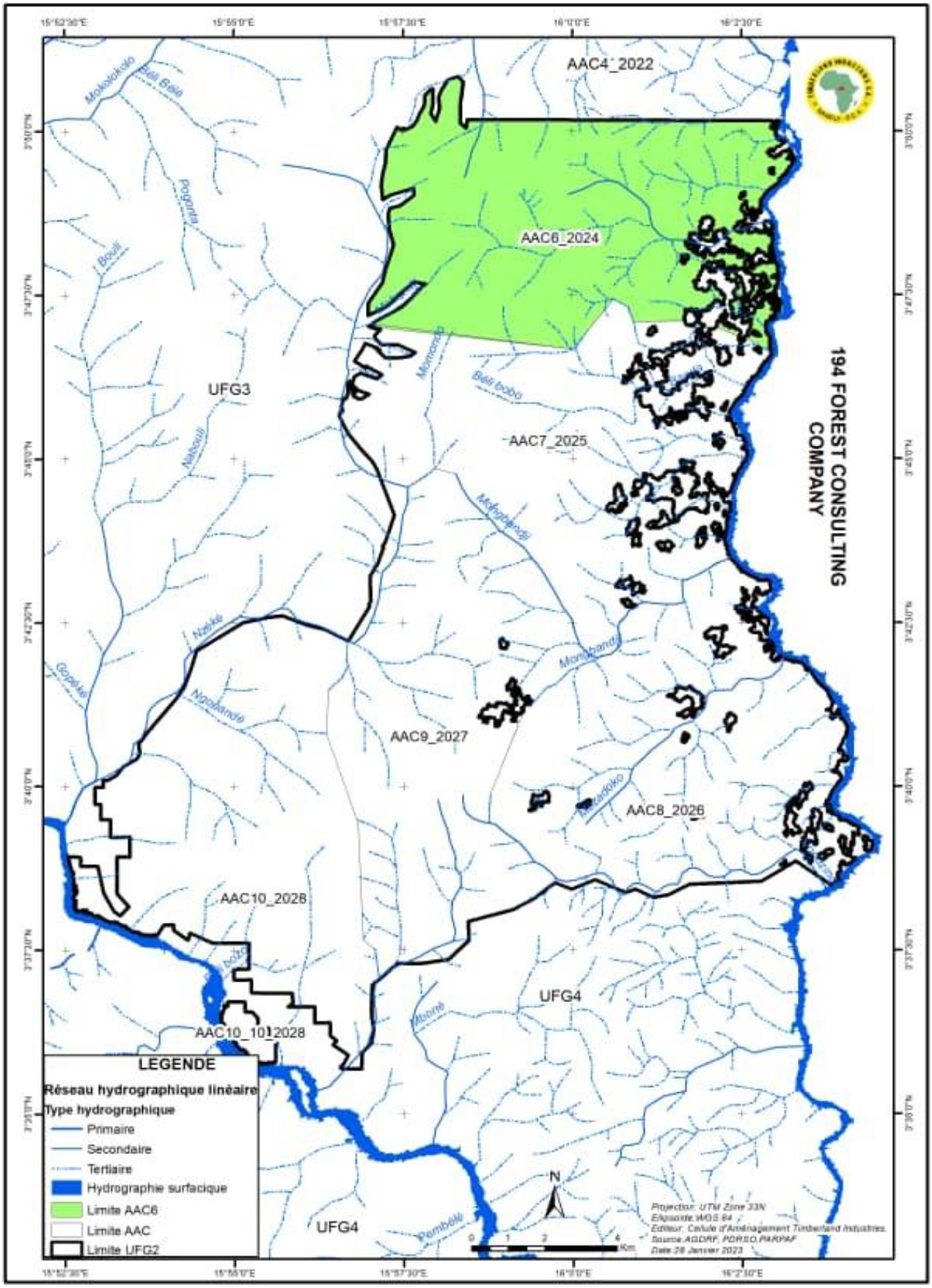

1.3 Description de l'AAC6

1.3.1 Limite et particularités

L'AAC6 est la sixième assiette de coupe qui se situe au Nord de l'UFG2 du PEA 188. Il faut noter que les distances mentionnées dans cette description sont théoriquement approximatives. La description de sa limite est définie ainsi qu'il suit :

Au Nord :
La limite part du point **A** de coordonnées **15°58'27.1"** de longitude Est et **03°50'10.8"** de latitude Nord, puis suit un azimut de 90°.15' et parcourt une distance d'environ 8347 m pour atteindre le point **B** dans la berge marécageuse de la rivière Mambéré au point de coordonnées **16°03'03.8''**de longitude Est et **03°50'09.5''** de latitude Nord.

A l'Est :
De ce point, elle suit la rivière Mambéré sur une distance d'environ 7422 m jusqu'au point **C** de coordonnées **16°02'55.4''** de longitude Est et **3°46'37.6''** de latitude Nord à la confluence d'un cours d'eau non dénommé et celle de la rivière Mambéré.

Au Sud :
De là, elle suit ce cours d 'eau non dénommé précité sur une distance d'environ **420** m, puis, suit un azimut de **114°43'** sur une distance de **1766**m environ pour attendre le point **D** de coordonnées **16°01'52.3''** de longitude Est et **3°47'06.5''** de latitude Nord à la source d'un cours d'eau non dénommé, affluent de la rive gauche de la rivière Banga ; puis suit un azimut de **268°41'** sur une distance de **1764 m** environ pour atteindre le point **E** de coordonnées **16°00'54.3''** de longitude Est et **3°47'05.1''** de latitude Nord, suit un azimut de **218°22'** sur une distance de 1800m pour atteindre une autre zone de confluence au point de confluence au multiple bras de cours d'eau au point **F** de coordonnées **16°00'36.36.4''** de longitude Est et de latitude **3°47'26 .3''** de latitude Nord dans une zone de confluence à multiples bras, de là suit un azimut de **218°22'** et parcourt une distance **1800m** pour atteindre le point **G** au point de coordonnées **16°00'00.2''** de longitude Est et **3°46'40.4''** de latitude Nord suit un azimut de **97°33'** et sur une distance de **5 986** m pour atteindre le point **H** au point de coordonnées **15°53'31.3''** de longitude Est et **3°53'53.5''** de Latitude Nord dans les berges marécageuses à multiples bras des affluents de la rivière Nzéké.

A l'Ouest :
De cette zone de confluence, elle remonte un bras du cours d'eau Nzéké jusqu'au point **I** au point de coordonnées **15°57'04.00''** de longitude Est et **3°49'07.8''** de latitude Nord en zone de confluence, de ce point, elle suit le cours d'eau Nzéké pour atteindre le point **J** au point de coordonnées **15°57'15.00''**de longitude Est et **3°49'43.4''** de latitude Nord, de là suit un azimut de **205°31'** sur une distance de **700m** pour atteindre le point **K** au point de coordonnées **15°57'24.07''** de longitude Est et **3°50'04.00''** de latitude Nord, puis suit un bras du cours d'eau de la rive droite du cours d'eau Bandja jusqu'au point **L** de coordonnées **15°58'26.08''** de longitude **Est** et **3°50'53.7''** de latitude Nord, de là elle descend un des bras du cours d'eau Bandja pour atteindre le point **A**.

La Carte 2, représentant la carte de base de l'AAC6, présente les limites géographiques telles que décrites précédemment, avec les points caractéristiques remarquables inscrits dans le Tableau 1.

Carte 2 – Carte de base de l'AAC6

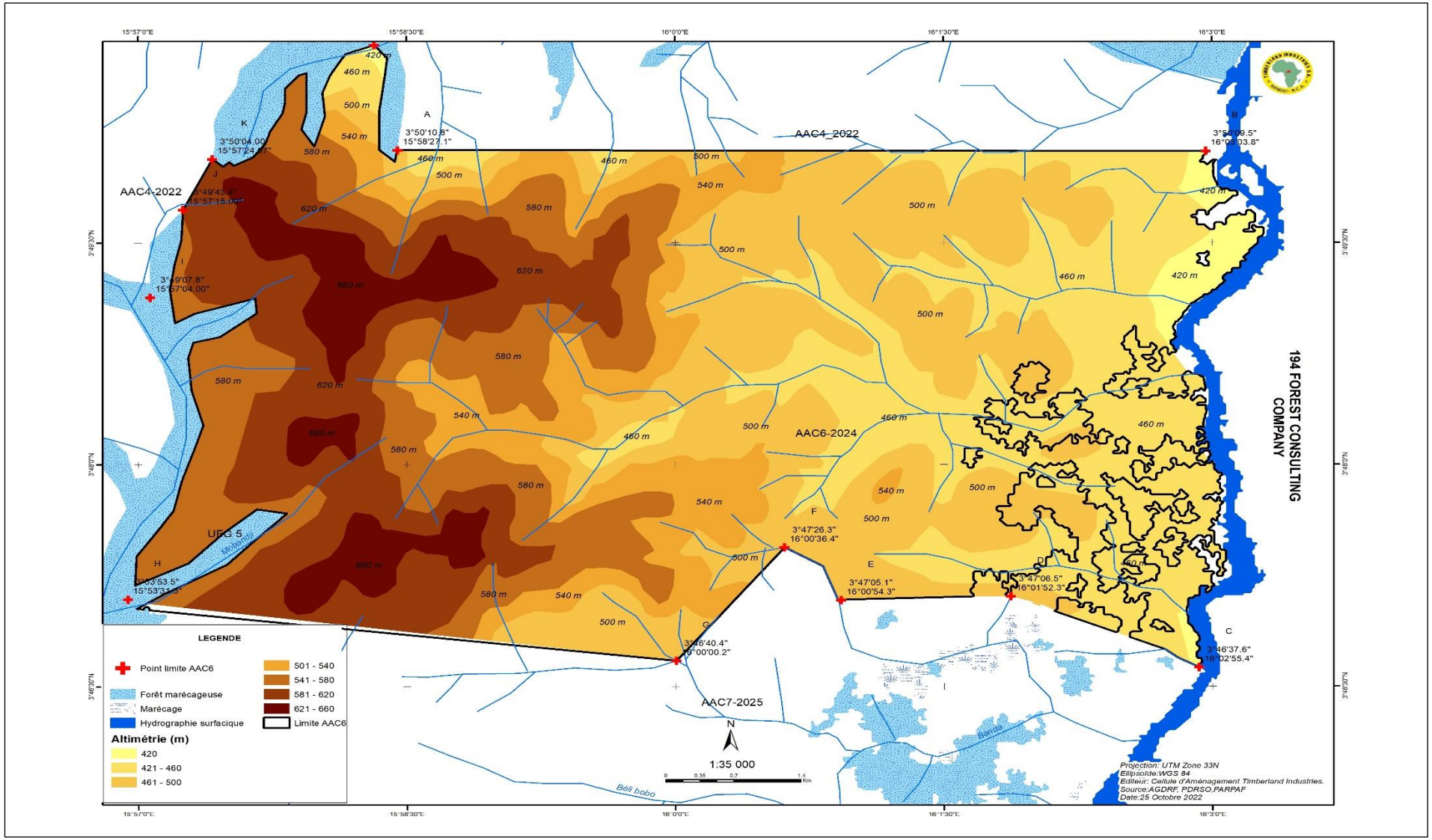

Tableau 1 - Coordonnées géographiques des limites de l'AAC6

Point limite	X	Y	Caractéristiques
A	15°58'27.1"	03°50'10.8"	Point situé sur les berges marécageuses d'un bras du cours d'eau Bandja.
B	16°03'03.8"	03°50'09.5"	Point sur la berge marécageuse de la rivière Mambéré.
C	16°02'55.4"	03°46'37.6"	Point situé en aval et à un point de confluence d'un affluent non dénommé et la rivière Mambéré.
D	16°01'52.3"	03°47'06.5"	Point situé à la source d'un affluent non dénommé de la rive gauche d'un affluent de la rivière Banda.
E	16°00'54.3"	03°47'05.1"	Point situé sur un affluent de la rivière gauche de la rivière Banda.
F	16°00'36.4"	03°47'26.3"	Point situé à la confluence des affluents de la rive gauche de la rivière Banda.
G	16°00'00.2"	03°46'40.4"	Point situé à la confluence des affluents de la rive gauche de la rivière Banda.
H	15°53'31.3"	03°53'53'5"	Point situé sur les berges marécageuses d'un affluent du cours d'eau Bandja.
I	15°57'04.0"	03°49'07.8"	Point situé à la confluence des affluents de la rive gauche de la rivière Banda en zone marécageuse.
J	15°57'15.0"	03°49'43.4"	Point situé à la confluence des affluents de la rive gauche de la rivière Banda en zone marécageuse
K	15°57'24.07''	3°50'04.00''	Point situé à la confluence des affluents de la rive gauche de la rivière Banda à la source d'un affluent non dénommé du cours d'eau Bandja.
L	15°58'26.09"	03°50'53.7"	Point situé à la confluence des affluents de la rive droite du cours d'eau Bandja.

1.3.2 Contenance par affectation et par strates forestières

L'AAC6 est constituée majoritairement de forêt dense et dégradée représentant plus de 80% du couvert. Des zones marécageuses et de savanes sont observées dans certains endroits (*Cf. Carte 3 - Formations végétales de l'AAC6*).

La superficie des différentes strates forestières sont présentées dans le Tableau 2.

Tableau 2 - Surfaces des strates présentes dans l'AAC6

Strates photo interprétées pour l'AAC6	Surface non utile (ha)	Surface utile (ha)
Forêt dense		2793,19
Forêt dégradée		3177,06
Forêt jeune		45,84
Forêt marécageuse	0,49	
Marécage	1,61	
Total	**2,10**	**6016,09**
	6019	

***Source :* Cellule d'aménagement Timberland Industries**

Carte 3 - Formations végétales de l'AAC6

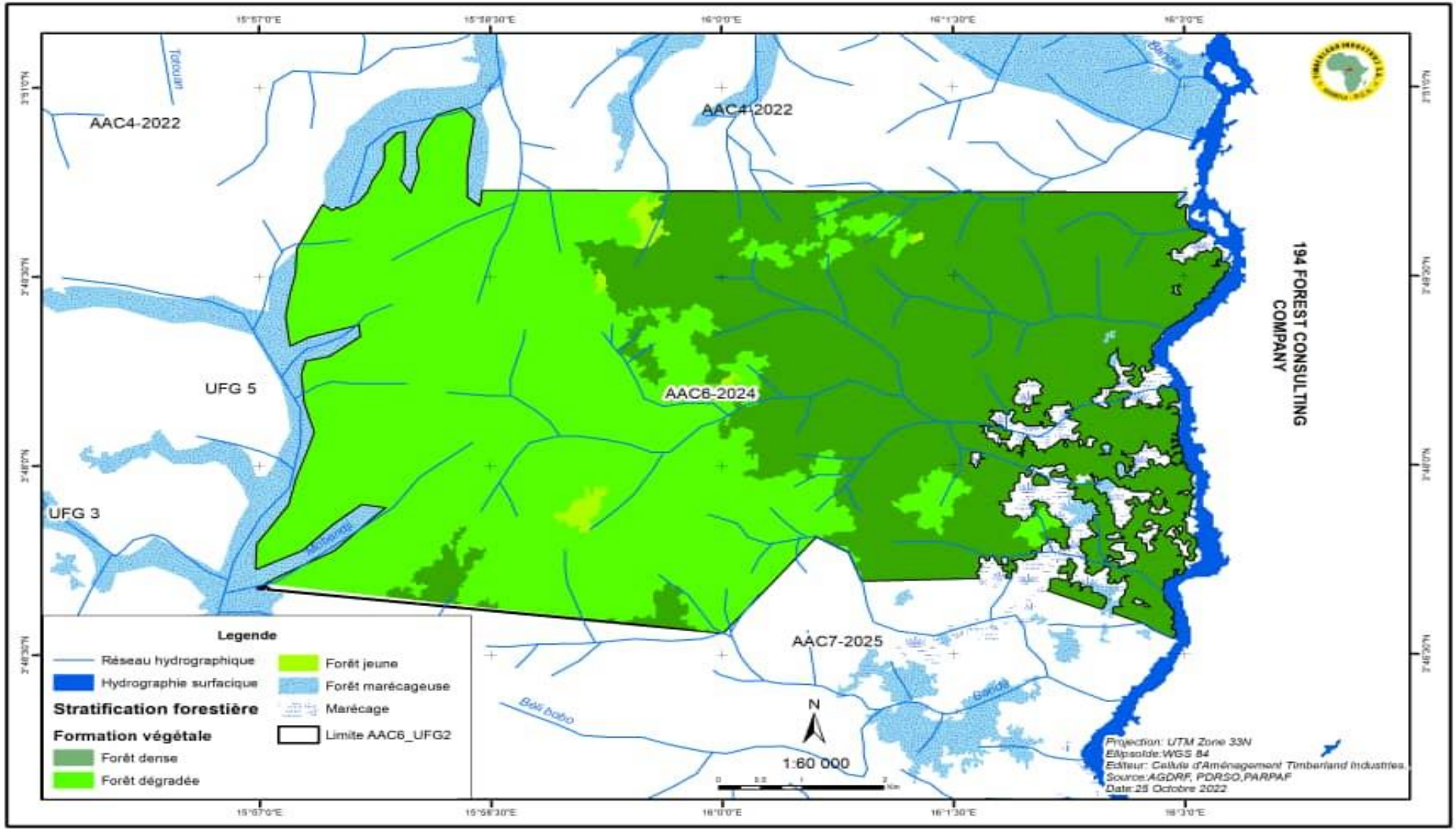

1.3.3 Exportation passée

Le passage des équipes d'inventaire, lors des inventaires d'aménagement et d'exploitation, n'a mentionné aucune exploitation passée dans cette zone.

2 INVENTAIRE D'EXPLOITATION

L'AAC6 est divisée en 240 unités de comptage (UC), toutes systématiquement inventoriées par les équipes de compteurs (*Cf. Carte 4 - Dispositif de l'inventaire d'exploitation*). Une Unité de comptage a une superficie de 25 ha à l'exception des unités à la limite de l'AAC.

La procédure concernant la réalisation des inventaires d'exploitation de la société, conforme aux normes nationales de gestion forestière, est disponible au sein de la Cellule d'Aménagement. Elle présente les étapes de chaque activité ainsi que les récentes innovations apportées dans la méthodologie.

Carte 4 - Dispositif de l'inventaire d'exploitation de l'AAC6

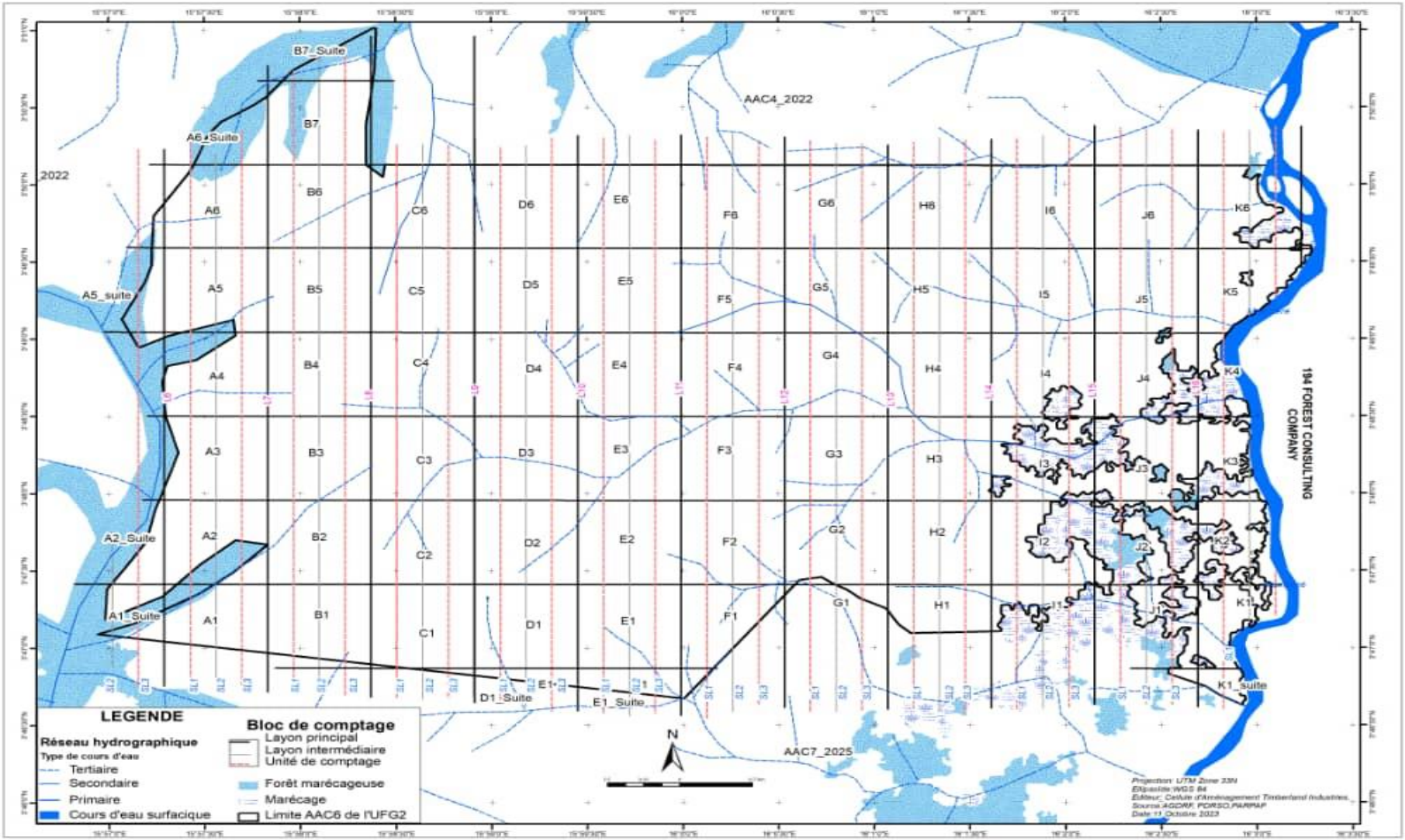

2.1 Méthodologie

La méthodologie adoptée est celle du comptage par unité de comptage dans un bloc de 1km², et portant sur une liste d'essences fournie par la Direction Technique de l'entreprise conforme au plan d'aménagement.

Des appréciations aléatoires sont effectuées à titre purement informel sur l'état des semis et des tiges d'avenir.

A cet effet et en tenant compte des moyens mis à sa disposition, la Cellule d'Aménagement procède préalablement au découpage à deux niveaux de l'assiette de coupe en blocs, de la manière suivante :

- Un premier découpage en 2 blocs dont le layon de délimitation Nord et le layon de base qui sépare l'assiette de coupe en deux ont servis de point de départ pour tous les layons secondaires ;
- Un deuxième découpage qui s'est fait à l'intérieur même des blocs et a permis d'avoir des unités de comptage, chacune délimitée par deux layons, à une largeur de 125 mètres et une longueur maximale de 1000 mètres.

2.1.1 Layonnage

Le layonnage intervient après le cadrage et la délimitation des blocs. L'équipe de délimitation ouvre les layons de délimitation de l'AAC, conformément au plan théorique d'inventaire préparé, sous SIG, par Cartographe. Ce travail est suivi par prise régulière de points GPS, ce qui permet de corriger le positivement sous SIG des limites en fonction de la réalité du terrain.

Les limites non naturelles sont matérialisées par des layons de 1,5 mètre de large sur lesquels toutes les tiges de diamètre inférieur à 10 cm sont coupées et les tiges plus grosses marquées à la peinture rouge.

a) Composition de l'équipe de layonnage

L'équipe de layonnage est composée de deux sous-équipes dont chacune compte huit personnes ; à savoir :

- 1 boussolier (Chef d'équipe),
- 1 machetteur de tête
- 1 chaineur-jalonneur
- 1 aide chaineur
- 4 machetteurs

b) Matérialisation des layons

Les opérations ayant conduit à l'élaboration du plan de layonnage sur l'AAC6, réalisée, par le Cartographe, en 3 phases :

- Préparation d'un plan théorique au bureau du périmètre de l'assiette sur fond de carte IGN. Sur la base des layons de délimitation des blocs, calés sur

certains éléments naturels, les layons sont ainsi disposés à équidistance et matérialisés sur plan à une échelle de 1 /50 000 ;

- Une phase de terrain : qui consiste à confronter les informations obtenues à partir des documents existants avec les réalités du terrain. Ces éléments ont permis de compléter ou clarifier certaines données documentaires, et corriger certaines erreurs ;
- Enfin au bureau, avec les compléments de terrain, on procède à l'actualisation du plan de layonnage.

Le plan définitif ainsi réalisé va servir de base pour tout l'ensemble des opérations d'inventaire.

Les équipes de layonnage découpent l'AAC en blocs et en UC. Un bloc est de dimensions 1 000 m sur 1 000 m ; une Unité de Comptage (UC) a des dimensions de 250 m (dimension dans l'axe Nord-Sud) sur 1 000 m (dimension dans l'axe Est-Ouest).

Leur découpage est matérialisé sur le terrain par des layons « de comptage » et des layons horizontaux (Est-Ouest). Les layons sont chaînés et piquetés à une distance de 50 m entre les piquets.

Une fiche de layonnage spécialement conçue permet de relever les informations sur 1 000 mètre, et fait ressortir les caractéristiques topographiques (cours d'eau, pistes, pentes, champs, etc…). Elle contient les indications suivantes :

- La date,
- Le numéro de blocs,
- Le numéro des Layons,
- L'azimut,
- Le point de départ et d'arrivée,
- La distance et les coordonnées GPS.

Le rendement moyen, par équipe de layonnage, est de 2 km par jour.

2.1.2 Comptage

Le comptage est l'étape de relevés des informations sur le terrain, étape au cours de laquelle les arbres sont inventoriés, marqués et cartographiés. L'équipe de comptage est chargée d'identifier, compter, cartographier, marquer et numéroter tous les arbres exploitables.

Ce travail est réalisé par deux équipes, dirigées par un Chef prospecteur, chacune composée de six compteurs botanistes formés au cours des travaux d'inventaire d'aménagement.

a) Organisation de l'équipe

Une équipe de comptage est composée de six personnes dont un pointeur et cinq compteurs.

Le travail de comptage se fait par virée de 125 mètres (la moitié de la largeur d'une UC) sur 1 000 m (longueur du bloc) ; les compteurs évoluent dans les parcelles de 12,5 ha chacune, étant distancés de 25 m les uns des autres, et le pointeur progresse sur le layon de délimitation.

Pour effectuer les mesures de diamètre, les équipes de comptage utilisent un galon circonférentiel et une corde.

Le fonctionnement des virées des inventaires d'exploitation est présenté sur la *Figure1*.

b) Mode opératoire appliqué pour le comptage

Les essences inventoriées sont celles retenues sur la liste des essences aménagées (*Cf. Annexe 2*) et quelques-unes dites secondaires. Toutes ces essences sont prospectées avec respect des Diamètres Minimums d'Aménagement (DMA), et DME pour les essences secondaires.

Pour le comptage, chaque UC rectangulaire (250m x 1000m) est entièrement parcourue par les compteurs. Ces derniers avancent en ligne à des intervalles de 20 à 30 m pour rester à portée de vue les uns des autres.

Au fur et à mesure que l'équipe avance, chaque compteur déclare l'arbre d'essence recherchée qu'il rencontre et le pointeur le relève sur la fiche de comptage.

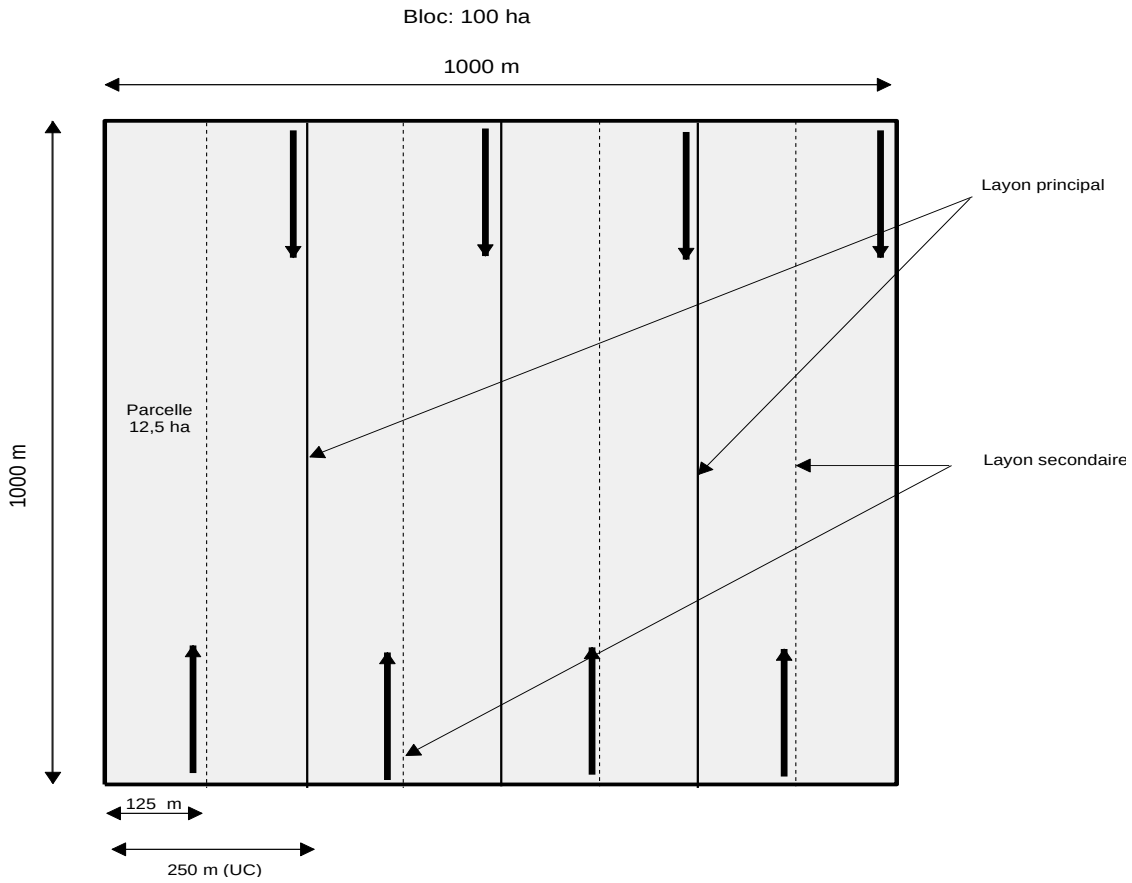

Figure 1 – Fonctionnement du comptage en virées de 125m x 1000m

Pointage

Les informations relevées et notées par le pointeur sur la fiche sont : l'essence, le diamètre, la qualité, la position et le numéro de prospection de l'arbre. Un relevé d'occupation du sol (sentiers et pistes, exploitation minière, campements et villages, cultures).

La classe de qualité et le numéro de prospection sont reportés respectivement sur l'arbre à l'aide de peinture rouge.

Sur la fiche de comptage, ces informations sont aussi consignées :

- N° PEA,
- N° UFG,
- N° AAC,
- N° BLOC,
- Unité de comptage (UC),
- Azimut suivi,
- Nom du chef d'équipe et du pointeur,
- La date.

Marquage des arbres

Des numéros d'inventaire sont affectés aux arbres comptés et marqués, avec de la peinture rouge ou avec de la craie forestière, sur le tronc des arbres. Ces numéros sont lisiblement inscrits en deux endroits : à la hauteur de la poitrine et à la base de l'arbre sous le niveau d'abattage. Les arbres non pris (tordus, pourris, <DMA/DME) sont également marqués à la peinture rouge avec les annotations suivantes : PP=petit pied, T=troué ou P=petit ou Vu.

2.1.3 Cartographie et traitement des données

Pour une exploitation forestière fiable et rationnelle, la réalisation d'une carte de grande échelle est nécessaire. Pour cela, une cartographie sur papier a été réalisée à une échelle de 1/ 3000ème.

Les fiches contenant toutes les données de prospection sont transmises au bureau terrain de la Cellule d'Aménagement. Le contrôle, la saisie et le traitement des données se font chaque jour, au fur et à mesure que chaque bloc dans lequel se trouvent des UC est prospecté. Ce travail se fait à l'aide du logiciel de traçabilité interne dénommé ***BD_TRACE_FORET***.

Ce logiciel permettant le suivi et la traçabilité des bois depuis l'exploitation en forêt jusqu'à l'embarquement en passant par la transformation. Il est interne à la société Timberland Industries et mis au point depuis octobre 2016 sur le programme Access. Il permet de vérifier l'emplacement d'une tige inventoriée et sa situation ultérieure : abattue, débardée, préparée et évacuée. Ce logiciel reprend aussi la liste des essences par unité de comptage, en précisant la classe de diamètre, la qualité et le numéro d'inventaire.

A partir des données topographiques issues des opérations d'inventaire, des cartes d'exploitation sont établies manuellement et vont servir lors du report sous SIG. Sur ces cartes sont consignés certains détails de terrain tels que : des rivières et les vallées, le réseau routier existant et les projets de routes à réaliser en vue de l'évacuation des grumes.

Pour l'exploitation, toutes les informations recensées (l'essence, le numéro d'inventaire, le diamètre, la qualité et la distance approximative à partir du layon de base) sont synthétisées sur une fiche de suivi par UC, qui sera remise au chef de chantier, en plus des fiches de comptage.

2.2 Déroulement des travaux

2.2.1 Délimitation

La délimitation de l'AAC6 a commencé en février 2023, le layonnage s'en est suivi immédiatement. La délimitation a été supervisée par le responsable de suivi exploitation de la Cellule d'Aménagement et des prospecteurs.

Les points limites théoriques sont définis à partir du thème de découpage de l'UFG2 en AAC élaboré par le service Cartographie de la Direction Technique. Conformément à la procédure interne, une description des limites a été réalisée présentant les caractéristiques de chaque point et le cheminement entre chaque point (azimut, longueur, type).

Au cours de la matérialisation, les coordonnées des points limites sur le terrain ont été prises au GPS, afin de procéder au contrôle de la délimitation à partir du SIG et observer les différences constatées entre points théoriques et points terrain. La marge d'erreur tolérée, conformément à la procédure est de plus ou moins 5% d'écart entre la superficie totale théorique de l'assiette et sa superficie totale terrain.

2.2.2 Prospection

Les travaux d'inventaire sont systématiquement opérés par sondage effectués le long des layons parallèles et équidistants, par unité de sondage généralement rectangulaire d'une largeur de 125 m et de 1000m de longueur, soit 12,50 ha.

L'équipe de prospection a réalisé le réseau de layons orienté vers le Sud-Nord et Ouest-Est et le comptage des essences.

Pour la réalisation de l'inventaire d'exploitation, deux équipes de layonnage et de comptage ont été constituées, ce qui représentait un total de 39 personnes. La réalisation des travaux d'inventaire s'est étalée sur la période allant de mars à septembre 2023.

Les travaux ont été supervisés par le Responsable suivi exploitation de la Cellule d'Aménagement, coordonnés par la Direction Technique.

Le contrôle des travaux sera réalisé par l'équipe suivi/contrôle en cours et à la fin des travaux, et ceci à partir de l'analyse des données issues de la base *BD_TRACE_FORET*. Des contrôles seront effectués de manière inopinée par le responsable suivi exploitation sur terrain. Le travail de contrôle se fait sur la base des éléments inscrits dans la procédure des inventaires d'exploitation rédigée par la Direction Technique. Elle est basée sur le recomptage systématique d'un échantillon d'Unités de Comptage afin de les comparer aux résultats des équipes de prospection. Un seuil de 10% de la surface de l'AAC est fixé pour ce travail de recomptage.

a) Layonnage

Le layonnage a commencé en mars et s'est terminé en août 2023. Au total deux équipes ont travaillé sur l'AAC6 pour ouvrir 1680 layons pour une production moyenne de 2,500km par équipe et par jour de travail. Des relevés GPS se font régulièrement sur les layons de comptage permettant de vérifier l'orientation et l'équidistance.

b) Comptage

Chaque unité de comptage est parcourue sur toute sa superficie par une équipe de 5 compteurs équidistants de 25m en virée Est-Ouest de 125m de largeur sur 1000m de long. Ils avancent avec une vitesse de marche constante et effectuent des cris pour se repérer.

Le pointeur relève toutes les informations déclarées et positionne l'arbre selon le métrage du layon sur la fiche de Comptage. Le comptage. Le compteur à son tour reporte le numéro sur le tronc de l'arbre à l'aide de peinture à l'huile de couleur rouge et la qualité de tige (*Export ou Scierie*).

Les résultats de la prospection (*Comptage*) sont saisis dans la base de données interne. Ils constituent la base de toute mise en exploitation et permettront d'organiser et de planifier les travaux postérieurs (2023).

La prospection fournit des informations sur la superficie réellement exploitée après exclusion des zones hors forêt (zones marécageuses, etc.) et le potentiel exploitable par essence commercialisable (*nombre de tiges, volume exploitation*).

c) Saisie des données

La saisie des données est réalisée, d'avril jusqu'en début octobre 2023, par un opérateur de saisie. Elle s'est déroulée au fur et à mesure que les fiches de terrain arrivent au bureau, après contrôle par le responsable suivi exploitation. Les données traitées et analysées sous le logiciel *BD_TRACE_FORET* sont présentées dans la partie Résultats au point 2.3.

Globalement, toutes les essences recensées sont représentées dans chaque unité de comptage appartenant à chaque bloc.

2.2.3 Projet route

Une fois les travaux d'inventaire achevés, le projet route va être réalisé par le chef s'exploitation en collaboration avec le responsable suivi exploitation.

Les routes ont été dessinées de façon à minimiser leur longueur, à privilégier les lignes de crête et limiter les pentes.

Les parcs ont également été placés de manière à limiter au maximum les distances de débardage.

Le projet route et le positionnement des parcs sont présentés en Annexe 5 sur la carte prévisionnelle d'exploitation. Ils sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'exploitation.

Pendant l'exploitation, au fur et à mesure de l'ouverture des routes et des parcs, la Cellule d'Aménagement recense régulièrement les avancées sur le terrain et met à jour le projet route conformément à la procédure de suivi d'exploitation SIG.

A la fin des travaux d'exploitation, le récolement sera effectué par l'équipe suivi/contrôle.

2.2.4 Exploitation

Le commencement de l'exploitation devrait intervenir dès Janvier 2024, sous réserve d'approbation du présent Plan Annuel d'Opérations par les services techniques du Ministre en charge des forêts.

Dans le cadre de suivi exploitation, tous les arbres prospectés sont encodés. Chaque abattage et débardage sont suivis avec l'encodage journalier dans la base de données. Afin de veiller sur les règles de bonne gestion forestière, un contrôle/suivi de chantier avec l'équipe suivi/contrôle est mené régulièrement. Cette équipe a pour mission de vérifier la qualité d'abattage qui doit être directionnel, contrôle les souches si le martelage est bien fait et qu'il n'y a pas des arrachements sur ces souches, contrôler les abondons et le débardage.

2.3 Résultats

Toutes les tiges inventoriées sont présentées dans cette partie. Les résultats prennent en compte les essences du groupe 1, dites ‘’objectif’’ du plan d’aménagement et quelques essences des groupes 2 et 4 (diversification et divers).

Les résultats de l’inventaire d’exploitation de l’AAC6 sont analysés et traités dans le logiciel interne de traçabilité puis exportées sur Excel pour utilisation finale dans ce document. Ces résultats, inscrits dans les Tableaux 4 et 5, présentent les effectifs inventoriés et les volumes calculés par essence et par classe de diamètre.

Le nombre de tiges/ha est calculé sur la surface utile de l’assiette, et les volumes sont calculés à l’aide des tarifs de cubage élaborés par le PARN et qui figurent dans le plan d’aménagement du PEA 188.

Ces calculs donnent une estimation des volumes bruts indicatifs inventoriés par essence.

Les effectifs (nombre de tiges) par essence, par classe de diamètre, et par qualités sont présentés dans le Tableau 4 ; et les volumes bruts sur pieds par essence, par classe de diamètre et par qualité dans le Tableau 5.

Tableau 4 - Effectifs inventoriés par essence, par classe de diamètre, par qualité

Essences	DMA (cm)	Classe de diamètre																						Total		Total des tiges	Nbre tiges/ha	% tiges /essence
		50-59		60-69		70-79		80-89		90-99		100-109		110-119		120-129		130-139		140-149		150+						
Groupe 1 - Essences objectif		Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex			
Groupe 1A-Essences découpage																												
Acajou à grandes folioles	90									182	213	86	211	2	6	7	27		3		1			277	461	**738**	0,123	1,8%
Aniégré	70					23	17	132	121	88	104	18	46		1	1	6							262	295	**557**	0,093	1,4%
Ayous	90									2 115	1 474	1 874	2 547	87	178	341	602	59	83	4	7	2	2	4 482	4 893	**9 375**	**1,558**	**23,3%**
Azobé	90										2													0	2	**2**	0,000	0,0%
Bilinga	60				1	3	6	15	24	1	24	1	5		1									20	61	**81**	0,013	0,2%
Bossé clair	70					4	2	13	45	7	35		9				2							24	93	**117**	0,019	0,3%
Bossé foncé	70																							0	0	**0**	0,000	0,0%
Bubinga	60																							0	0	**0**	0,000	0,0%
Dibétou	90									33	24	12	30		2	1	4		1					46	61	**107**	0,018	0,3%
Difou	50				1	6	3	7	17	1	9		8											14	38	**52**	0,009	0,1%
Doussié pachyloba	80							14	67	11	64	7	66		2	1	8				1			33	208	**241**	0,040	0,6%
Ebène	70					49	27	33	17	4	3		2											86	49	**135**	0,022	0,3%
Etimoé	100											4	18											4	18	**22**	0,004	0,1%
Iroko	90									72	222	24	259	1	18	9	103	6	20		2			112	624	**736**	0,122	1,8%
Kossipo	100											31	122	1	7	3	17		8					35	154	**189**	0,031	0,5%
Lati	90									57	89	14	76		2	1	3							72	170	**242**	0,040	0,6%
Longhi blanc	70					5	5	28	42	10	14		4											43	65	**108**	0,018	0,3%
Manilkara	80							1	1	2	3	2	3											5	7	**12**	0,002	0,0%
Mukulungu	100											6	14			1	2		3					7	19	**26**	0,004	0,1%
Padouk rouge	70					316	201	220	256	84	114	17	35	1	2		2							638	610	**1 248**	0,207	3,1%
Pao rosa	80								1															0	1	**1**	0,000	0,0%
Sapelli	90									364	1 384	63	988		61	9	155		13		1		1	436	2 603	**3 039**	**0,505**	**7,6%**
Sipo	100											23	116	1	9	2	38		7		5		1	26	176	**202**	0,034	0,5%
Tali	80																							0	0	**0**	0,000	0,0%
Tiama	90									4	8	75	167	3		5	18		1					87	194	**281**	0,047	0,7%
Sous-total G1A		***0***	***0***	***0***	***2***	***406***	***261***	***463***	***591***	***3035***	***3786***	***2257***	***4726***	***96***	***289***	***381***	***987***	***65***	***139***	***4***	***17***	***2***	***4***	***6709***	***10802***	***17 511***	***2,911***	***44%***

Essences	DMA (cm)	Classe de diamètre																						Total		Total des tiges	Nbre tiges/ha	% tiges /essence
		50-59		60-69		70-79		80-89		90-99		100-109		110-119		120-129		130-139		140-149		150+						
Groupe 1 - Essences objectif		Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex			
Groupe 1B – Autres essences objectif																												
Bété	50	235	299	253	403	2 706	3 263	609	1 804	63	152	8	19				1		2					3 874	5 943	**9 817**	**1,632**	**24,4%**
Eyong	70					369	511	222	661	71	198	4	38		2									666	1 410	**2 076**	**0,345**	**5,2%**
Fraké	70																							0	0			
Sous-total G1B		***235***	***299***	***253***	***403***	***3 075***	***3 774***	***831***	***2 465***	***134***	***350***	***12***	***57***	***0***	***2***	***0***	***1***	***0***	***2***	***0***	***0***	***0***	***0***	***4 540***	***7 353***	***11 893***	***1,977***	***29,6%***
Total Groupe 1		**235**	**299**	**253**	**405**	**3481**	**4035**	**1294**	**3056**	**3169**	**4136**	**2269**	**4783**	**96**	**291**	**381**	**988**	**65**	**141**	**4**	**17**	**2**	**4**	**11 249**	**18 155**	**29 404**	**4,888**	**73%**
Groupe 2 – Sciage Diversification																												
Ako	70					11	12	47	52	32	42	17	30	1	2		8							108	146	**254**	0,042	0,6%
Iatandza	90									42	58	17	22		1	1								60	81	**141**	0,023	0,4%
Kotibé	70					173	70	61	53	17	5	2	3											253	131	**384**	0,064	1,0%
Longhi rouge	70					32	26	75	100	34	33	1	4											142	163	**305**	0,051	0,8%
Mambodé	70					1		2	2	17	17	22	46			1	2							43	67	**110**	0,018	0,3%
Niové	50	9	18	5	14	15	17	6	5	1														36	54	**90**	0,015	0,2%
Olon/Bongo	50			1		6	2	23	15	2	6		1											32	24	**56**	0,009	0,1%
Total Groupe 2		***9***	***18***	***6***	***14***	***238***	***127***	***214***	***227***	***145***	***161***	***59***	***106***	***1***	***3***	***2***	***10***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***674***	***666***	***1 340***	***0,223***	***3,3%***
Groupe 4 – Divers																												
Aiélé	70					1			1	12	14	8	43		4	2	12		1		3			23	78	**101**	0,017	0,3%
Dabema	80							22	17	54	61	29	38	1	1	4	6	1						111	123	**234**	0,039	0,6%
Essia	70					23	22	184	221	81	85	7	19				2							295	349	**644**	0,107	1,6%
Koto	70					2794	1081	2253	1295	527	289	89	47			1	1							5 664	2 713	**8 377**	**1,392**	**20,8%**
Tchitola	80							2	13	13	32	10	55		3		2		1					25	106	**131**	0,022	0,3%
Total Groupe 4				***0***	***0***	***2 818***	***1 103***	***2 461***	***1 547***	***687***	***481***	***143***	***202***	***1***	***8***	***7***	***23***	***1***	***2***	***0***	***3***	***0***	***0***	***6 118***	***3 369***	***9 487***	***1,577***	***23,6%***
Total Général		**244**	**317**	**259**	**419**	**6537**	**5265**	**3969**	**4830**	**4001**	**4778**	**2471**	**5091**	**98**	**302**	**390**	**1021**	**66**	**143**	**4**	**20**	**2**	**4**	**18 041**	**22 190**	**40 231**		

Tableau 5 - Volumes bruts indicatifs inventoriés par classe de diamètre, par qualité

Essences	DMA (cm)	Classe de diamètre																						Total		Volume brut Total (m3)	Volume/ha (m3/ha)
		50-59		60-69		70-79		80-89		90-99		100-109		110-119		120-129		130-139		140-149		150+					
Groupe 1 - Essences objectif		Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex		
Groupe 1A-Essences découpage																											
Acajou à grandes folioles	90									1 633	1 912	976	2 396	28	84	120	462	0	61					2 758	4 915	**7 672**	1,275
Aniégré	70					122	90	934	856	803	949	207	528	0	14	17	103	0	0					2 083	2 540	**4 624**	0,769
Ayous	90									21 236	14 800	23 805	32 354	1 369	2 800	6 525	11 520	1 353	1 903		190		63	54 288	63 630	**117 918**	**19,600**
Azobé	90									0	19	0	0	0	0	0	0	0	0					0	19	**19**	0,003
Bilinga	60			0	4	16	31	106	170	9	221	12	59	0	15	0	0	0	0					143	499	**642**	0,107
Bossé clair	70					20	10	89	308	64	320	0	107	0	0	0	37	0	0					173	783	**956**	0,159
Bossé foncé	70					0		0		0		0		0		0		0	0					0	0	**0**	0,000
Bubinga	60																							0	0	**0**	0,000
Dibétou	90									324	235	149	373	0	31	19	75	0	22					492	736	**1 228**	0,204
Difou	50					0	16	49	120	9	83	0	94	0	0	0	0	0	0					59	313	**371**	0,062
Doussié pachyloba	80							70	337	72	417	57	542	0	20	12	98	0	0					212	1 414	**1 626**	0,270
Ebène	70					146	81	135	69	22	16	0	14	0	0	0	0	0	0					302	180	**482**	0,080
Etimoé	100											54	245	0	0	0	0	0	0					54	245	**299**	0,050
Iroko	90									675	2 080	283	3 058	15	262	159	1 819	127	422					1 258	7 640	**8 898**	**1,479**
Kossipo	100											369	1 454	15	103	54	305	0	172					438	2 034	**2 472**	**0,411**
Lati	90									526	821	164	890	0	29	18	53	0	0					707	1 793	**2 501**	**0,416**
Longhi blanc	70					28	28	207	310	95	133	0	48	0	0	0	0	0	0					330	520	**849**	0,141
Manilkara	80							7	7	18	28	23	35	0	0	0	0	0	0					49	70	**119**	0,020
Mukulungu	100											81	189	0	0	21	41	0	75		0		0	102	306	**407**	0,068
Padouk rouge	70					1 880	1 196	1 724	2 006	841	1 141	212	437	15	30	0	37	0	0					4 672	4 846	**9 518**	**1,582**
Pao rosa	80							0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0	7	**7**	0,001
Sapelli	90									3 654	13 892	798	12 509	0	954	171	2 941	0	295					4 622	30 590	**35 212**	**5,853**
Sipo	100											302	1 524	16	145	39	738	0	161		135		31	357	2 735	**3 092**	**0,514**
Tali	80							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	**0**	0,000
Tiama	90									36	71	856	1 906	43	0	88	318	0	21					1 022	2 316	**3 338**	**0,555**
Sous-total G1A				***0***	***4***	***2 212***	***1 452***	***3 321***	***4 191***	***30 015***	***37 137***	***28 350***	***58 759***	***1 500***	***4 488***	***7 242***	***18 547***	***1 479***	***3 134***	***0***	***325***	***0***	***95***	***74 120***	***128 132***	***202 252***	***33,618***

Essences	DMA (cm)	Classe de diamètre 50-59		60-69		70-79		80-89		90-99		100-109		110-119		120-129		130-139		140-149		150+		Total		Volume brut Total (m3)	Volume/ha (m3/ha)
Groupe 1 - Essences objectif		Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex	Sc	Ex		
Groupe 1B – Autres essences objectif																											
Bété	50			1 180	1 880	17 445	21 036	5 210	15 432	693	1 672	110	262	0	0	0	20	0	49					24 639	40 352	**64 990**	**10,803**
Eyong	70					2 219	3 073	1 765	5 254	723	2 017	51	484	0	31	0	0	0	0					4 758	10 859	**15 616**	2,596
Fraké	70																										
Sous-total G1B				***1 180***	***1 880***	***19 664***	***24 109***	***6 974***	***20 686***	***1 416***	***3 689***	***161***	***746***	***0***	***31***	***0***	***20***	***0***	***49***	***0***	***0***	***0***	***0***	***29 396***	***51 210***	***80 606***	***13,398***
Total Groupe 1				**1 180**	**1 884**	**21 876**	**25 560**	**10 296**	**24 878**	**31 432**	**40 826**	**28 511**	**59 505**	**1 500**	**4 519**	**7 242**	**18 567**	**1 479**	**3 183**	**0**	**325**	**0**	**95**	**103 516**	**179 342**	**282 858**	**47,017**
Groupe 2 – Sciage Diversification																											
Ako	*70*					*53*	*58*	*307*	*340*	*274*	*359*	*185*	*327*	*14*	*27*	*0*	*133*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*833*	*1 244*	***2 077***	***0,345***
Iatandza	*90*									*387*	*535*	*199*	*258*	*0*	*15*	*18*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*604*	*807*	***1 411***	*0,235*
Kotibé	70					748	302	357	310	130	38	20	29	0	0	0	0	0	0					1 255	681	**1 935**	0,322
Longhi rouge	70					178	144	554	739	324	315	12	48	0	0	0	0	0	0					1 068	1 246	**2 314**	**0,385**
Mambodé	*70*					*6*	*0*	*15*	*15*	*162*	*162*	*264*	*551*	*0*	*0*	*18*	*36*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*464*	*764*	***1 228***	0,204
Niové	*50*	*27*	*54*	*22*	*61*	*91*	*103*	*49*	*41*	*10*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*199*	*259*	***458***	0,076
Olon/Bongo	50					31	10	163	106	18	55	0	12	0	0	0	0	0	0					212	184	**396**	0,066
Total Groupe 2		***27***	***54***	***22***	***61***	***1 106***	***619***	***1 445***	***1 551***	***1 307***	***1 465***	***680***	***1 225***	***14***	***42***	***36***	***169***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***4 635***	***5 184***	***9 820***	***1,632***
Groupe 4 – Divers																											
Aiélé	*70*					*4*	*0*	*0*	*6*	*92*	*108*	*78*	*417*	*0*	*48*	*29*	*173*	*0*	*17*	*0*	*61*	*0*	*0*	*203*	*830*	***1 033***	0,172
Dabema	*80*							*163*	*126*	*515*	*582*	*348*	*456*	*15*	*15*	*71*	*107*	*21*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 133*	*1 285*	***2 417***	0,402
Essia	70					127	122	1 367	1 642	781	819	85	231	0	0	0	37	0	0					2 360	2 851	**5 211**	**0,866**
Koto	70					15 501	5 997	16 649	9 569	5 024	2 755	1 067	563	0	0	18	18	0	0					38 259	18 903	**57 162**	**9,502**
Tchitola	*80*							*17*	*111*	*145*	*358*	*142*	*784*	*0*	*53*	*0*	*43*	*0*	*26*	*0*	*0*	*0*	*0*	*305*	*1 375*	***1 680***	0,279
Total Groupe 4						***15 633***	***6 119***	***18 195***	***11 454***	***6 557***	***4 621***	***1 720***	***2 451***	***15***	***116***	***118***	***379***	***21***	***43***	***0***	***61***	***0***	***0***	***42 260***	***25 244***	***67 504***	***11,221***
Total par Classe Diamètre		**27**	**54**	**1 202**	**1 945**	**38 615**	**32 298**	**29 935**	**37 882**	**39 295**	**46 912**	**30 911**	**63 181**	**1 529**	**4 677**	**7 396**	**19 114**	**1 501**	**3 226**	**0**	**386**	**0**	**95**	**150 411**	**209 770**	**360 181**	

Les résultats des Tableaux 4 et 5 précédents montrent un total de **40231 tiges** inventoriées sur l'AAC6 dont 22190 de qualité *Export* et 18041 de qualité *Scierie*, pour un volume brut total sur pieds de **360 181 m³ (dont 55% Export = 209 770m³ et 45% Scierie = 150 411m³)**. Sur cette base, nous allons calculer la valeur estimative des volumes nets pour l'ensemble des essences qui seront probablement valorisées sur cette assiette de coupe.

La lecture du Tableau 5 et de la Figure 2 ci-dessous montre que la ressource de cette assiette est essentiellement constituée de plus de 80% des essences du Groupe 1 ; et en terme de volumes bruts exploitables, les essences suivantes sont les plus représentées : Ayous (19,600m³/ha), Bété (10,803m³/ha), Sapelli (5,853m³/ha), ainsi que Padouk rouge, Iroko, Eyong, Aniégré. Par ailleurs, certaines essences de promotion présentent un potentiel non négligeables ; il s'agit de Kotto (9,502m³/ha) et Essia (0,866m³/ha).

Ces résultats démontrent également que les classes de diamètre les plus représentées sont de 70 à 100 cm (plus de 90% du volume brut exploitable) ; bien que 33% des essences sont exploitées à partir du DMA 70 cm.

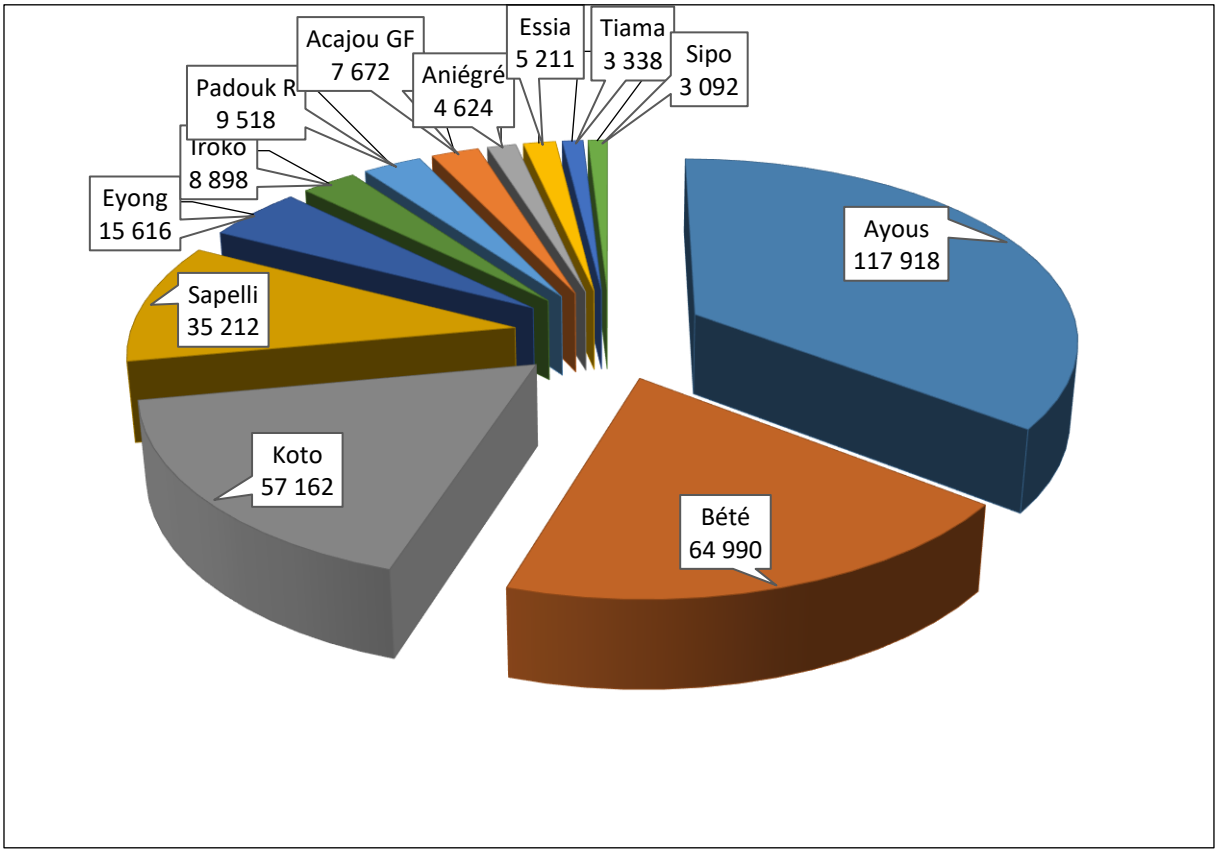

Figure 2 – Volumes bruts des essences principales de l'AAC6

2.3.3 Cartographie de la ressource sous SIG

Sur la base de la cartographie élémentaire issue des inventaires d'exploitation, les fiches de terrain par unité de comptage sont automatiquement scannées avant d'être remises aux équipes de sorties de pieds puis à l'abattage en format A4.

Les fiches scannées sont ensuite géo référencées sous SIG pour pouvoir éditer des cartes de la ressource à l'échelle de l'AAC, des blocs et des UC.

Les principales essences inventoriées dans l'AAC6 sont localisées dans les cartes de répartition (format A3) en Annexe 4. Ces cartes reprennent les éléments de terrain (pistes, cours d'eau, marécages,…) ainsi que la subdivision en blocs qui a été utilisée dans la réalisation de l'inventaire d'exploitation.

Les cartes ainsi réalisées faciliteront la planification de l'exploitation de l'AAC6.

2.3.4 Prévision de récolte

La prévision de récolte est déterminée ici sur la base des volumes issus des travaux d'inventaire d'exploitation ainsi que de la situation actuelle du marché du bois.

Les effectifs et les volumes bruts et nets qui seront probablement valorisés au cours de la période d'exploitation de cette AAC6 vont concerner principalement les essences du groupe 1, à l'exception du Fraké.

Nous avions également ajoutés à la liste, les essences suivantes, potentiellement valorisables ayant des volumes bruts/nets non négligeables : Essia, Dabéma, Ako, Koto, Kotibé, Tchitola, Longhi rouge et Iatandza (*Cf. Tableau 6 - Prévision de récolte*). Ces essences représentent 19% des volumes totaux exploitables.

La mise en activité de l'unité de transformation permettra également de valoriser les volumes de l'Ayous et du Bété qui représentent pour les seules deux essences plus de 50% du volume net total de l'assiette.

Ces estimations (volumes nets) sont calculées à partir des taux de prélèvement obtenus sur les assiettes déjà exploitées, qui a permis d'obtenir un coefficient de récolement appliqué pour chaque essence (ou groupe d'essences) et des volumes moyens obtenus depuis la mise en exploitation du PEA 188.

Les résultats de ces estimations montrent qu'environ **227 172m³ de volume net** seront potentiellement exploités sur l'AAC6. Selon les règles qui seront probablement applicables en 2024, **70%** de ce volume net seront destinés à la transformation soit plus de **159 000m³**.

Les volumes bruts et nets sont calculés sur la surface utile de l'AAC6 (6016,09 ha).

Tableau 6 – Prévision de récoltes en effectifs et volumes bruts/nets

Essences	DMA (cm)	Nombre tiges	Volume brut total (m3)	Coefficient récolement (%)	Volume net (m3)	Volume net/ha (m3/ha)	% par essence
Groupe 1 - Essences objectif							
Acajou à grandes folioles	90	738	7 672	58,91%	4 520	**0,751**	2,2%
Aniégré	70	557	4 624	61,52%	2 844	0,473	1,3%
Ayous	90	9 375	117 918	62,65%	73 876	**12,280**	**33,1%**
Azobé	90	2	19	58,95%	11	0,002	0,0%
Bilinga	60	81	642	61,38%	394	0,065	0,2%
Bossé clair	70	117	956	62,52%	598	0,099	0,3%
Dibétou	90	0	1 228	57,10%	701	0,117	0,3%
Doussié pachyloba	80	241	1 626	58,10%	945	0,157	0,5%
Ebène	70	135	482	55,60%	268	0,045	0,1%
Etimoé	100	22	299	62,64%	187	0,031	0,1%
Iroko	90	736	8 898	63,45%	5 646	**0,938**	**2,5%**
Kossipo	100	189	2 472	61,57%	1 522	0,253	0,7%
Lati	90	242	2 501	61,51%	1 538	0,256	0,7%
Longhi blanc	70	108	849	59,22%	503	0,084	0,2%
Manilkara	80	12	119	61,76%	73	0,012	0,0%
Mukulungu	100	26	407	66,10%	269	0,045	0,1%
Padouk rouge	70	1 248	9 518	59,55%	5 668	**0,942**	**2,7%**
Pao rosa	80	1	7	58,39%	4	0,001	0,0%
Sapelli	90	3 039	35 212	74,29%	26 159	**4,348**	**9,9%**
Sipo	100	202	3 092	76,29%	2 359	0,392	0,9%
Tali	80	0	0	55,21%	0	0,000	0,0%
Tiama	90	281	3 338	61,32%	2 047	0,340	0,9%
Bété	50	9 817	64 990	62,62%	40 697	**6,765**	**18,2%**
Eyong	70	2 076	15 616	60,02%	9 373	**1,558**	**4,4%**
Total Groupe 1		***29 245***	***282 487***		***180 203***	***29,953***	***79%***
Groupe Diversification							
Essia	70	644	5 211	63,29%	3 298	**0,548**	**1,5%**
Dabéma	80	234	2 417	63,29%	1 530	0,254	0,7%
Ako	70	254	2 077	63,29%	1 315	0,219	0,6%
Koto	70	8 377	57 162	63,29%	36 180	**6,014**	**16,0%**
Kotibé	70	384	1 935	63,29%	1 225	0,204	0,5%
Tchitola	80	131	1 680	63,29%	1 064	0,177	0,5%
Longhi rouge	70	305	2 314	63,29%	1 464	0,243	0,6%
Iatandza	90	56	1 411	63,29%	893	0,148	0,4%
Total Groupe Diversification		***10 385***	***74 208***		***46 969***	***7,807***	***21%***
Total Général		**39 630**	**356 695**		**227 172**	**37,761**	**100%**

3 PLANIFICATION DES TRAVAUX ET ACTIVITES

3.1 Programmation de l'exploitation

L'AAC6 qui sera ouverte en exploitation au courant de l'année 2024 à une superficie totale et productive de 6019 ha.

Cependant, l'exploitation pourrait encore se dérouler dans les assiettes 4 et 5 de l'UFG1 sur la période 2024 conformément aux autorisations de maintien délivrées par le Ministère en charge des forêts qui tiennent compte des dispositions des textes en vigueur.

3.1.1 Voirie forestière : construction et entretien

Le projet d'infrastructures routières, desservant l'AAC6, est présenté sur la Carte 5. L'emplacement des pistes principales et bretelles, localisé de façon approximative, tient compte des routes et pistes existantes, du réseau hydrographique et des éléments de la topographie. La longueur totale prévue pour ces routes de l'AAC6 est environ 42 kilomètres.

La réalisation concrète de ces réseaux de pistes va dépendre des informations topographiques et périodiques issues des résultats des inventaires d'exploitation.

Par ailleurs, les AAC4 et 5 pouvant être en exploitation au courant 2024, les pistes existantes seront régulièrement entretenues permettant l'évacuation des tiges susceptibles d'être exploitées : environ 30 km seront régulièrement entretenues.

Pour la construction de ces pistes, l'équipe est composées d'un chef de travaux route, de 2 conducteurs de bulldozers Komatsu et leurs aides, de 2 conducteurs de niveleuse et leurs aides ; 2 ou 3 bennes sont également utilisées en fonction de l'importance des travaux.

Le tracé des pistes a commencé dès l'obtention de l'autorisation du Ministère en charge des forêts (Juillet 2023). L'ouverture s'effectue toute l'année au cours de l'exploitation ainsi qui l'entretien avec l'ajout de latérite.

Deux types de pistes forestières sont ouverts pour l'exploitation de l'AAC6 : les pistes principales et les pistes secondaires ou bretelles.

- Les pistes principales ou permanentes sont des routes qui assurent la liaison entre le site industriel et l'AAC en exploitation. Elles sont utilisées pendant plusieurs années pour permettre l'accès à différentes assiettes de coupe ou une UFG. La longueur totale des pistes principales dans l'AAC6 est estimée à 28,200 km.
- Les pistes secondaires sont des routes qui ne concernent qu'une assiette de coupe. Elles sont utilisées pendant la durée d'exploitation de l'AAC. La longueur prévue pour cette catégorie de routes dans l'AAC6 est de 14,200 km.

Ces pistes seront ouvertes en respectant rigoureusement les règles définies dans les normes de gestion forestière. Elles seront les plus rectilignes possibles, éviteront au maximum les zones humides et cours d'eau. Et dans le cas de franchissement d'un cours d'eau, la piste sera perpendiculaire à son cours.

Les pistes sont planifiées pour être mise en place à partir du dernier trimestre de l'année 2023 afin d'être prête pour le début de l'exploitation de l'assiette au 1er trimestre 2024.

Les caractéristiques pour les différents types de pistes sont mentionnées dans le Tableau 7.

Tableau 7 - Caractéristiques des pistes forestières de l'AAC6

Types de pistes	Longueur prévue (km)	Largeur (m)	Caractéristiques
Principale	28,200	20 – 30	10 m pour la chaussée et 10 m de chaque côté pour l'éclairage
Secondaire	14,200	10 – 15	5 m pour la chaussée et 5 m pour dégagement de chaque côté
Total	**42,400**		

Carte 5 – Localisation du réseau des pistes forestières et parcs forêt sur l'AAC6

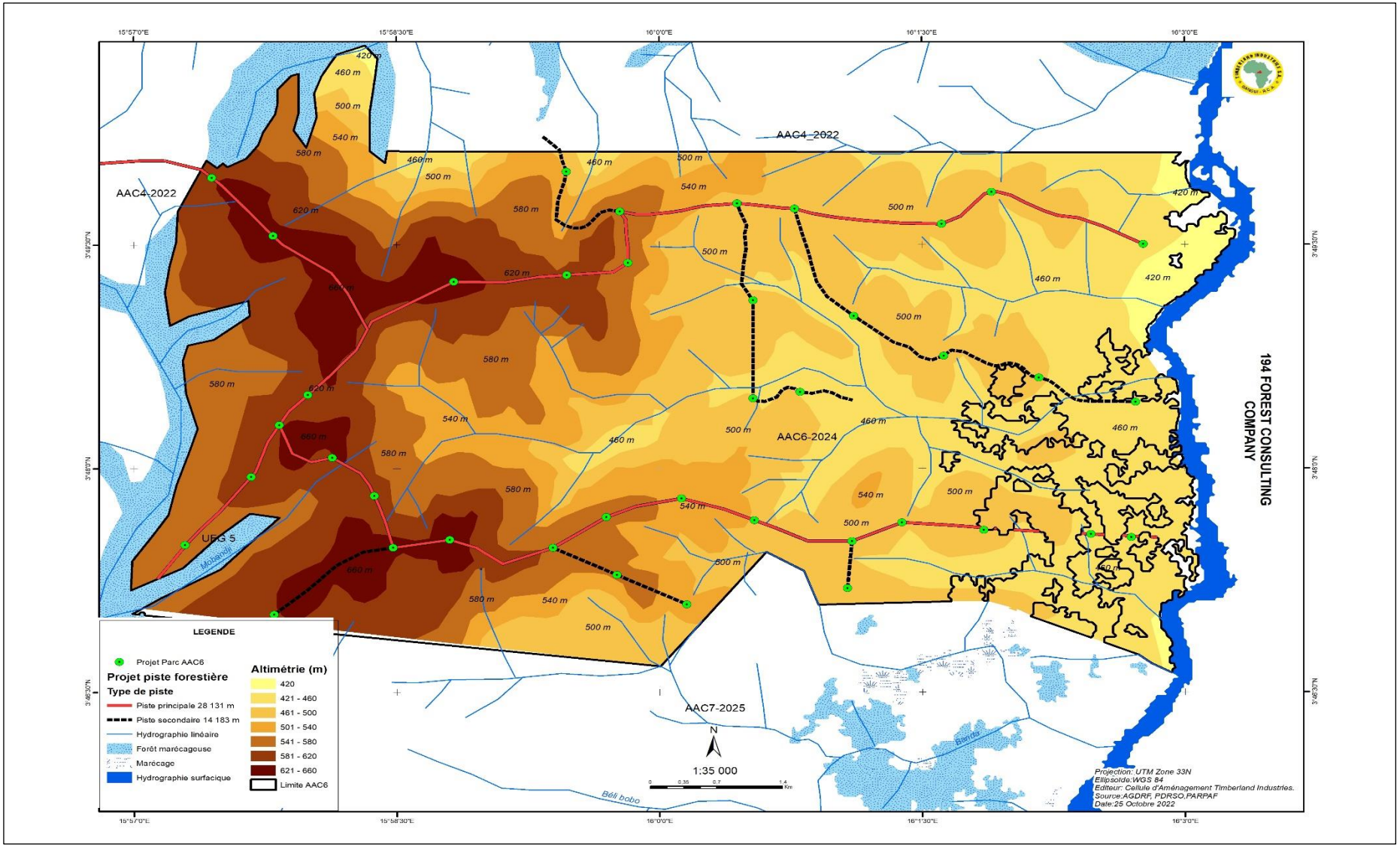

3.1.2 Caractéristiques des ouvrages

Les ponts sont construits pour le franchissement des cours d'eau et traversés par une piste forestière. La construction des ponts est faite de manière à permettre la libre circulation de l'eau et des espèces aquatiques.

Les entrées et sorties des ponts sont stabilisées par des culées réalisées avec des grumes ou un empilage de grumes pour éviter l'apport des sédiments dans les cours d'eau. De même, les eaux de ruissellement sont détournées vers la zone de végétation voisine par l'ouverture des canalisations.

Afin de garantir le respect de ces mesures, une procédure décrivant les éléments à prendre en compte lors de la confection des ouvrages est rédigée par la direction technique.

Au cours de la mise en place des ponts, l'équipe du chantier veillera au bon écoulement de l'eau et à dégager les arbres et/ou bois morts tombés dans le ruisseau pendant les travaux afin d'éviter les problèmes d'engorgement et de pollution des cours d'eau.

D'après le relevé topographique complet de la zone, aucun pont ne sera construit pour cette assiette (*Cf. Annexe 5* – Carte prévisionnelle d'exploitation).

3.1.3 Opération de pistage

Avant l'entrée des équipes d'abattage, des pisteurs sont envoyés sur le terrain pour matérialiser des pistes joignant les arbres à abattre aux layons principaux ; le sens de la progression n'étant pas toujours en cohérence avec celui du layon nord-sud.

A partir des schémas de positionnement des arbres, les commis à l'abattage informent le chef des commis et il envoie des pisteurs le même jour pour faire le tracé de chemin d'accès aux machines.

3.1.4 Localisation des parcs à grumes

Les parcs à grumes sont repartis de manière assez homogène, leur nombre est fonction de la densité de la ressource et des voies de débardage. Les parcs sont positionnés de manière à réduire au maximum les distances de débardage.

Le chargement des grumes se fera sur les bords des pistes principales ou secondaires. Toutefois, un parc intermédiaire sera ouvert à la sortie de l'AAC6 du côté Est et va recevoir toutes les billes ''export'' pour le parc principal à la préparation.

Pour les billes ''scierie'', le dimensionnement et les chargements se feront aux abords des routes puis elles seront directement transportées vers le parc de scierie avant d'être acheminées vers la machine.

L'emplacement des principaux parcs à grumes prévus sur le réseau des pistes forestières de l'AAC6 est indiqué sur la Carte 5 ci-dessus.

3.1.5 Suivi de l'exploitation

Le suivi de l'exploitation commence à l'inventaire d'exploitation. En effet, les données et la cartographie de l'inventaire d'exploitation constituent la base de tous les travaux ultérieurs.

Il est donc primordial que l'inventaire d'exploitation soit de qualité, complète et rigoureuse. La procédure et les outils nécessaires au suivi de l'exploitation permettent :

- de confronter régulièrement les inventaires d'exploitation avec les données d'exploitation et d'évacuation pour éviter les oublis en forêt ;
- d'effectuer les calculs de récolement pour suivre le rendement entre volume brut sur pied et volume net ;
- d'obtenir une traçabilité efficace de l'exploitation, de l'arbre sur pied à sa sortie forêt puis de son devenir (export jusqu'au port ou à la scierie) ;
- d'établir tout type de statistique et analyse interne ;
- de fournir les volumes exploités à l'administration.

Ce suivi efficace de l'exploitation est un processus rigoureux qui est en train d'être mis en place sur le PEA 188, et ceci a commencé depuis le début de l'exploitation dans les ACP (volumes et effectifs, traçabilité depuis la prospection d'un pied jusqu'au transport de la grume, statistiques internes avec des évolutions et améliorations constantes).

a) **Suivi des travaux**

Les travaux de terrain sont supervisés et mis en œuvre de façon continue par le Directeur des Opérations du Site de concert avec la Cellule d'aménagement représentée par le Responsable de suivi exploitation.

Une équipe de suivi/contrôle est mise en place au sein de la Cellule d'aménagement ; composée de 7 personnes, elle a pour tâches la vérification de la conformité des activités d'exploitation et celles post-exploitation.

b) **Saisie des données d'inventaire**

Toutes les données des fiches de prospection sont numérisées, les données concernant la ressource sont automatiquement saisies et importées dans *BD_TRACE_FORET* afin de procéder aux diverses analyses.

A chaque sortie des équipes de prospection, le cartographe récupère le croquis des unités prospectées afin de les scanner pour les intégrer dans le SIG réalisé sous ArcGIS 10.4. Le cartographe procède ensuite à la numérisation de toutes les informations des cartes des UC à savoir : les pieds (numéro de prospection, essence, diamètre, qualité), et le relevé topographique complet de la zone (cours d'eau, marécages, les bas-fonds, relief et les routes).

Les cartes, représentant chacune deux unités de comptage, sont ensuite imprimées afin de les assembler et monter la carte murale au 1/3000ème sur laquelle le suivi d'exploitation sera réalisé quotidiennement par les différentes équipes de production forêt.

c) **Abattage**

Le chef de l'équipe d'abattage utilise la synthèse de prospection de l'Unité de Comptage (UC) pour diriger les abatteurs. Il utilise l'esquisse de prospection et le marquage de sortie de pied sur le terrain (piquets à encoches) pour rechercher l'arbre à abattre.

Les critères d'abattage sont plus sévères que ceux des inventaires d'exploitation. En effet, les prospecteurs ont pour consigne de prospecter plus large afin d'éviter les oublis.

Une équipe d'abattage est composée d'un chef d'équipe, de 12 abatteurs et leurs 12 aides. Par jour, en moyenne 3 arbres au maximum sont coupés par abatteur. Un numéro unique d'abattage est attribué à chaque arbre.

Les abatteurs effectuent l'étêtage et le tronçonnage. Sur la souche, les commis notent la date complète, le numéro de prospection et le numéro d'abattage.

Tous ces renseignements sont saisis quotidiennement dans la base de données *BD_TRACE_FORET* sous Access à partir des fiches d'abattage.

Les commis cochent les arbres abattus sur l'esquisse et transmettre leurs fiches au chef de l'équipe contrôle interne.

L'équipe abattage a été formée aux techniques d'abattage directionnel à faible impact ; la bonne utilisation de ces techniques est contrôlée en permanence. Une formation avait été financée par Timberland en partenariat avec le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) et dispensé par un Consultant international du nom de Laurent REPAN.

Une procédure concernant la réalisation de l'abattage est disponible au sein de l'entreprise. Sa mise en application par un contrôle régulier des abatteurs est en cours.

d) **Débusquage et Débardage**

L'équipe de débardage est composée de 8 conducteurs de bulldozers, de 6 conducteurs de skidders, de 8 aides conducteurs et de 4 commis de débardage. Ce sont ces derniers qui guident les engins grâce à la fiche remplie par le chef d'équipe ''contrôle interne''.

Les commis remplient sur le cahier la date de débardage, le nom de l'essence servant à la traçabilité interne à la société, l'unité de comptage, le numéro de PEA et le marteau Timberland. Le débardage n'utile pas les pistes principales (routes et bretelles), pour ne pas les dégrader.

Au cours du débardage, le rôle des commis est primordial car il optimise le réseau de débardage en limitant les dégâts sur le peuplement résiduel.

e) **Contrôle SGS**

A la date de rédaction du présent PAO, l'Etat Centrafricain, à travers le Ministère en charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, a confié la vérification et le contrôle des exportations des bois à la société SGS (Société Générale de Surveillance), celle-ci remplace BIVAC dans ses attributions (depuis Juin 2020). Au niveau du Parc export de la société Timberland sur le site, trois inspecteurs de SGS réalisent les contrôles sur les grumes destinées à l'exportation ainsi que le marquage de celles-ci par des étiquettes. Le rapport de leurs contrôles envoyé à leur bureau de Bangui, permet l'établissement des Attestations de Vérification à l'Export (AVE), documents indispensables à l'exploitation.

f) **Préparation sur les parcs forêt**

Les parcs sont répartis de manière assez homogène car leur nombre dépend de la distance de débardage afin de limiter celle-ci. Ils sont repérés par leurs coordonnées UTM et leur positionnement kilométrique. Les tronçonneurs et les commis qui font le travail de préparation sur les parcs forêt. Le marteau Timberland, le numéro de prospection, celui d'abattage sont frappés sur chacune des deux faces des tiges et billons, ainsi qu'un numéro indiquant la position du billon. C'est le chef de parc qui décide de la préparation en fonction de la qualité du bois, de sa conformation. Pour les billes destinées à la scierie, leur longueur minimale ne doit pas être inférieure à 2,50 m. Toutes ces informations sont saisies quotidiennement dans la base de données *BD_TRACE_FORET.*

Une procédure de la préparation sur les parcs forêts est disponible au sein de l'entreprise et mise en œuvre par les équipes techniques.

g) Parc central

Un commis chargé des lettres de voiture et 6 conducteurs de fourchette assurent le transport de toutes les billes vers le parc central de Batouri où s'effectue le tri par essence. Pour cette étape, la société utilise ses propres camions grumiers.

Sur le site de Batouri, le parc à grumes est organisé en 2 parties : une affectée à l'export, l'autre à la scierie. Il y a 1 chef de parc, 1 commis d'évacuation de grumes, 2 cubeurs, 1 tronçonneur, 1 aide tronçonneur, 2 marqueurs, 1 poseur d'esses « S » et 3 conducteurs de fourchette.

Pour assurer l'évacuation des grumes vers le Cameroun, Timberland utilise les services de la société de transport UTA basé à Douala. Le nombre de grumiers est fonction de l'activité. Toutes les lettres de voiture concernant la sortie forêt et le roulage sont saisies dans une base de données.

Une procédure concernant la préparation sur le parc central est disponible et applicable par l'entreprise.

h) Traçabilité

Une fois l'ensemble des données numérisées, les données concernant les arbres sont intégrées dans la base *BD_TRACE_FORET* afin de pouvoir réaliser le suivi d'exploitation en cartographie numérique.

Afin de vérifier les erreurs de saisie, une double saisie des données de prospection n'est pas acceptée ; seule la confrontation des données saisies par l'étape de jointure de la base Access et celles de la cartographie permet d'identifier les incohérences (oublis et doublons).

BD_TRACE_FORET est un système mis en place permettant le suivi complet de l'exploitation, depuis la prospection en forêt jusqu'à l'embarquement au port de Douala, aux clients, numéros de contrats et à la destination. Ce logiciel, interne à la société Timberland, a été développé sur Access en 2016, et permet également de générer les différents types de rapports de synthèse journaliers concernant les productions (exploitation).

Un autre système est en train d'être mis en place pour pouvoir prendre en compte les données de la transformation (de la grume sur parc jusqu'au colis de bois y compris les colis séchés) : il s'agit de *BD_TRACE_SCIERIE*. On pourra donc avoir un système permettant donc de suivre un arbre sur pied jusqu'au colis, en utilisant les informations des deux bases.

En dehors de ces deux systèmes qui permettent un suivi complet de l'exploitation et de la traçabilité à l'usine, un autre programme de gestion de données est généré et géré par le responsable de logistiques de la société pour le suivi des engins et leur consommation respective, des véhicules légers, des pièces de rechanges ainsi que le matériel divers.

Une procédure concernant le suivi/contrôle de la traçabilité est disponible et appliquée au sein de la Cellule d'aménagement.

i) Suivi post production

L'équipe suivi/contrôle, décrit ci-haut, est responsable de suivi post-production. Un projet de renforcement de capacité de l'équipe post-production est en cours de réalisation. Elle a la charge de contrôler sur base des procédures de suivi-contrôle établies par la Direction Technique, la qualité de l'exploitation à toutes les étapes, à savoir : *Délimitation – Layonnage – Comptage – Ouverture routes – Abattage – Martelage – Débardage – Préparation.*

Les aspects strictement légaux tels que le martelage seront dans la mesure du possible contrôlés systématiquement. Les aspects relevant plus de mesures internes à la société dans le cadre de la réduction des impacts de l'exploitation seront contrôlés régulièrement sur base d'échantillons.

Le contrôle de la traçabilité sera effectué à partir de la procédure de contrôle interne de la traçabilité.

Pour l'évacuation à la scierie et à l'export, le suivi manuel et le contrôle se fait à partir des carnets de chantiers. En outre, une fiche sous forme de carnet a été établie pour éviter les problèmes des doublons des numéros, confusion d'essences dans le remplissage des carnets de chantier.

Le remplissage des carnets de chantiers se fait manuellement, mais sur la base des renseignements informatisés sous *BD_TRACE_FORET*.

3.1.6 Délimitation de l'assiette suivante

L'assiette annuelle de coupe qui sera en exploitation courant l'année 2025 est l'AAC7 de l'UFG n°2, qui sera ouverte de 2024 à 2028. Elle est située au centre de l'UFG2 et couvre une superficie totale de 5 960 ha dont 5 956 ha de surface utile. Les informations précises concernant cette UFG2 sont présentées dans le PGQ n°2.

La matérialisation des limites puis sa délimitation va démarrer en Avril 2024. Des marquages seront effectués à l'aide d'un jalon et les informations suivantes seront mentionnées sur une pancarte à l'entrée de l'AAC : numéro du PEA, numéro AAC, année d'exploitation, coordonnées GPS du point (en UTM) seront inscrites. A défaut d'une pancarte, sur un arbre autour de ladite assiette, on inscrira les renseignements concernant le PEA, l'AAC et le point GPS à l'aide de la peinture rouge.

Le layon des limites artificielles sera ouvert sur une largeur de 1,5 m. Dans ces ouvertures, l'on coupera toute la végétation herbacée, lianes, arbustes et arbres non protégés dont le diamètre est inférieur à 10 cm. Les limites qui sont sur des cours d'eau seront ouvertes par un layon de largeur maximum de 1 m.

Une équipe composée de 7 personnes dont un chef d'équipe sera chargée de la délimitation des AAC. Elle disposera d'une carte de base et des coordonnées géographiques, d'un GPS, d'une boussole et de la peinture rouge pour l'accomplissement de cette tâche.

Le Tableau 9 (Calendrier des interventions) présentera la planification des activités de délimitation, de layonnage et de comptage de l'AAC7 de l'UFG2.

3.2 Interventions sociales

3.2.1 Sur la Base vie

- Logements

La base vie est configurée en deux camps : un pour le logement des expatriés et l'autre destiné aux travailleurs nationaux. Pour mieux suivre l'organisation et la gestion de la base-vie et de définir une politique sociale adaptée de l'entreprise, le plan de masse cartographié sous SIG est actualisé chaque année au 3ème trimestre. Pour l'année 2024, nous avons prévu une réactualisation au début du 3ème trimestre.

Le projet de construction des logements prévu pour cette année 2022 n'a pas pu être réalisé car la priorité de nos réalisations était concentrée sur l'extension de l'unité de transformation pour l'adapter au contexte sous-régionale.

Entre temps, pour palier au souci de complément des logements avec l'effectif de nos travailleurs qui devient de plus en plus nombreux, nous avions opté pour la dotation, sur commande de l'intéressé, des bois locaux pour la construction de maison d'habitation et de transformation des conteneurs afin de répondre au besoin d'accueil.

L'entretien des pièces et supports des anciennes habitations (planches et tôles) seront renouvelés annuellement en fonction de l'état vétuste des constructions. Le renouvellement prochain est prévu au courant du second trimestre 2024.

Pour le respect des mesures liées à la gestion des camps, le règlement intérieur de l'entreprise, qui est actualisé et opérationnel depuis la fin 2020, a intégré les aspects liés au bon fonctionnement de la base-vie.

- Aspects sanitaires

En vue de garantir les soins de santé à ses travailleurs et à leur famille, l'entreprise a construit un centre de santé quelques mois après son installation. Ce centre est équipé du matériel nécessaire pour son fonctionnement avec un personnel qualifié composé d'un Infirmier, d'un Infirmier secouriste, d'une Assistante accoucheuse, de deux aides-soignants et de trois agents d'appui (agent de pharmacie, chauffeur ambulance et hygiéniste).

Vue la taille de l'entreprise et par souci d'équilibrer les interventions de soin entre les deux camps (expatriés et nationaux), l'infirmerie a été scindé en deux. L'une installée au camp des expatriés dirigée par un infirmier secouriste et l'autre à sa place habituelle, au camp des nationaux. Un service de garde est planifié afin de répondre aux urgences des nuits.

Les Produits pharmaceutiques sont renouvelés tous les deux mois par la société selon la commande du Chef de centre. Une ambulance est opérationnelle pour les sorties d'urgence vers les grands centres hospitaliers (Gamboula, Berberati, Carnot, …).

Un appui périodique en termes de formation du personnel, de sensibilisation et de campagnes de vaccination sur les soins maternels et infantiles est apporté par la Préfecture sanitaire de la Mambéré-Kadéï par le canal du centre de santé de Binawayo (village Tapourou) dans la commune de Basse Batouri.

Il est prévu d'ici le 1er trimestre 2024 d'accentuer le partenariat officiel avec la Direction régionale de la santé (Berberati) afin de participer et profiter aux avantages publiques en termes de vaccination et autres compagnes dans le domaine de santé publique.

- Gestion des déchets

Les mesures de gestion des ordures ménagères de la société est celle de la fabrication des fosses à ordures à plus de 100m des habitations. L'entretien de ses fosses se fasse régulièrement tous les six mois.

Entre temps, les entretiens des alentours des bureaux, habitations et quelques lieux d'activités se font régulièrement pour assurer la propriété de l'entourage.

Il faut noter qu'un Responsable HSE est opérationnel pour le suivi des aspects liés à l'hygiène, sécurité, santé au travail. Toutes ses actions sont planifiées dans un plan triennal disponible dans son service.

- Eau et électricité

Le site dispose de deux châteaux d'eau. Cette eau est tirée d'un forage stocké dans le château puis traiter et desserve le camp par le canal des tuyaux.

Toutes les maisons d'habitation des expatriés et cadres/agents de maîtrises nationales sont branchées directement. Pour l'ensemble du camp des travailleurs, il existait deux points d'adduction en eau potable composé de quatre robinets pour répondre au besoin accru d'approvisionnement en eau potable.

Le traitement de cette eau se fait, deux fois par semaine, par le chlore ; et les cuves sont nettoyées une fois par semestre.

Un troisième château d'eau destiné à la scierie est opérationnel. Tandis que deux forages sont construits et opérationnel au camp des nationaux.

L'analyse des échantillons d'eau potable du site est faite annuellement par l'Institut Pasteur de Bangui. La dernière analyse faite en avril 2022 et a montré que l'eau disponible au site est bien potable pour la consommation.

En ce qui concerne l'électrification, toutes les maisons sont électrifiées.

- Education

Depuis l'année 2018, une école primaire à cycle complet (de la Maternelle au CM2) a été ouverte sur le site de la base-vie pour la prise en compte de la scolarisation des enfants des travailleurs.

Deux bâtiments construits en matériaux durables servent de salles de classes et du bureau administratif.

Pour l'année académique 2023-2024, l'école ASSANGA dispose de 14 enseignants qualifiés, et compte un total de 1456 élèves dont 769 garçons et 687 filles, soit un ratio de 104 élèves par enseignant.

En plus de l'Ecole primaire, un Collège d'Enseignement Général (CEG) est ouvert au début de l'année académique 2021-2022 et accueille les élèves de 6ème en 3ème. Deux bâtiments de trois salles de classes chacun abritent le collège, et deux bureaux administratifs et d'une salle réunion. Les enseignants qualifiés existent dans toutes les disciplines, certains sont les fonctionnaires affectés par le Ministère de l'Education Nationale.

Notons que les deux établissements reçoivent régulièrement l'appui pédagogique de l'Inspection Académique de la Sangha Mbaéré (IASM). La prise en charge des enseignants ainsi que l'achat annuel des fournitures scolaires se fassent régulièrement par la société. La dotation en fournitures se fait en début de chaque année académique par un Comité de gestion composé des parents d'élèves.

- Approvisionnement en produits alimentaires

Le marché construit par la société au sein de la base-vie où l'on trouve presque tous les produits de premières nécessités et les produits agricoles (le manioc, l'arachide, les légumes, etc.)

Les travaux d'aménagement du PEA 188 ont également prévus des surfaces agricoles autour du site de Batouri (environ 350 ha) permettant aux travailleurs et leur famille d'avoir des superficies à cultiver pour l'autoconsommation.

En ce qui concerne les protéines animales (chair de bœuf, poissons frais ou congelés, etc.), le ravitaillement se fait momentanément par des commerçants (parents des travailleurs) installés au marché.

Au regard de l'éloignement du site industriel aux grandes villes (Berberati, Nola), une sortie hebdomadaire de véhicule est autorisée tous les dimanches par la Direction de la société permettant aux travailleurs de s'approvisionner soit au village Binawayo (45 km), soit à Gbabaza (environ 60 km) ou à Berberati (65km). Par ailleurs, un site agroalimentaire est mis en place dans l'optique de la production avicole (poulets de chair, œufs, …) et des légumes diverses pour l'autoconsommation.

- Divers

Installation du réseau de téléphonie mobile

La Société de téléphonie mobile Orange Centrafrique a concrétisé l'installation de son réseau au niveau du site industriel de Batouri. A ce jour, tous les services Orange sont opérationnels (Appels, Internet, Orange Money, etc.).

Sécurité au travail

Pour réduire les risques d'incidents et d'accidents liés au travail, les services et les habitations ont été dotés d'extincteurs. Un plan d'implantation des extincteurs a été élaboré à l'appui afin de garantir les mesures prises. L'entreprise a élaboré des fiches signalétiques en vue de vulgariser les mesures sécuritaires (autour des machines, engins et sur des endroits à risque).

Equipements de protection individuelle (EPI)

De façon générale, la répartition des EPI se fait tous les six mois mais il existe des spécificités selon les services. Une procédure de gestion des EPI est élaborée afin de suivre la fréquence de dotation et de renouvellement.

La vérification du bon usage se fait par les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CHST) et du Responsable HSE; et des bilans seront faits à chaque réunion trimestrielle.

Sécurité Incendies et Préventions des accidents

En vue de garantir la sécurité au travail, un comité d'hygiène et de sécurité au Travail est opérationnel. Ce comité sera pourvu de tout instrument juridique, social et sécuritaire possible afin de mener à bien les différentes tâches requises. La Direction régionale n°2 du Travail intervient ponctuellement, à la demande de l'entreprise, pour l'appui à la mise en place du cadre juridique et des sessions de renforcement de capacités.

L'aspect formation/ Sensibilisation

Le programme d'Information, d'Education et de Communication (IEC) en interne est établi et sera mis en œuvre tout au long de l'année 2024, avec deux sessions par mois.

Les besoins en formation du personnel sont nombreux, la société attache donc priorité pour l'année 2024.

Les membres du CHST, ainsi qu'un responsable par équipe ont été formés aux techniques de premiers secours. Les formations sont faites par l'ACFPE, l'antenne de Berberati.

La Direction Régionale des Eaux et Forêts (DR n°2) intervient régulièrement en appui aux ouvriers spécialisés tels que commis, cubeurs, tronçonneurs et responsable de carnets de chantier. Ceci sur demande de l'entreprise en vue de minimiser les erreurs dans les mesures et les calculs des volumes de bois à l'abattage et à la préparation.

Les Inspecteurs de la SGS assurent également, de façon ponctuel, le renforcement des capacités des équipes de parcs forêt et scierie sur le cubage. Il est prévu leur intervention au courant de l'année 2024.

3.2.2 Au niveau des villages riverains

- Délimitation de la série agricole et d'occupation humaine

L'AAC6 est contigüe à la série agricole et d'occupation humaine (SAOH) ne dispose pas de SAOH. Pour cette année 2024, il est prévu de finaliser la matérialisation des SAOH limitrophes à l'AAC10 de l'UFG2. Les travaux ont été exécutés au courant de l'année 2022 (*Cf. Annexe 8 – Procès-Verbaux de Concertation et de Validation*).

La Carte 6 présente la limite des SAOH telle que validée en concertation avec les communautés riveraines de Komassa et ses environs.

Carte 6 – SAOH validée de Komassa et ses environs.

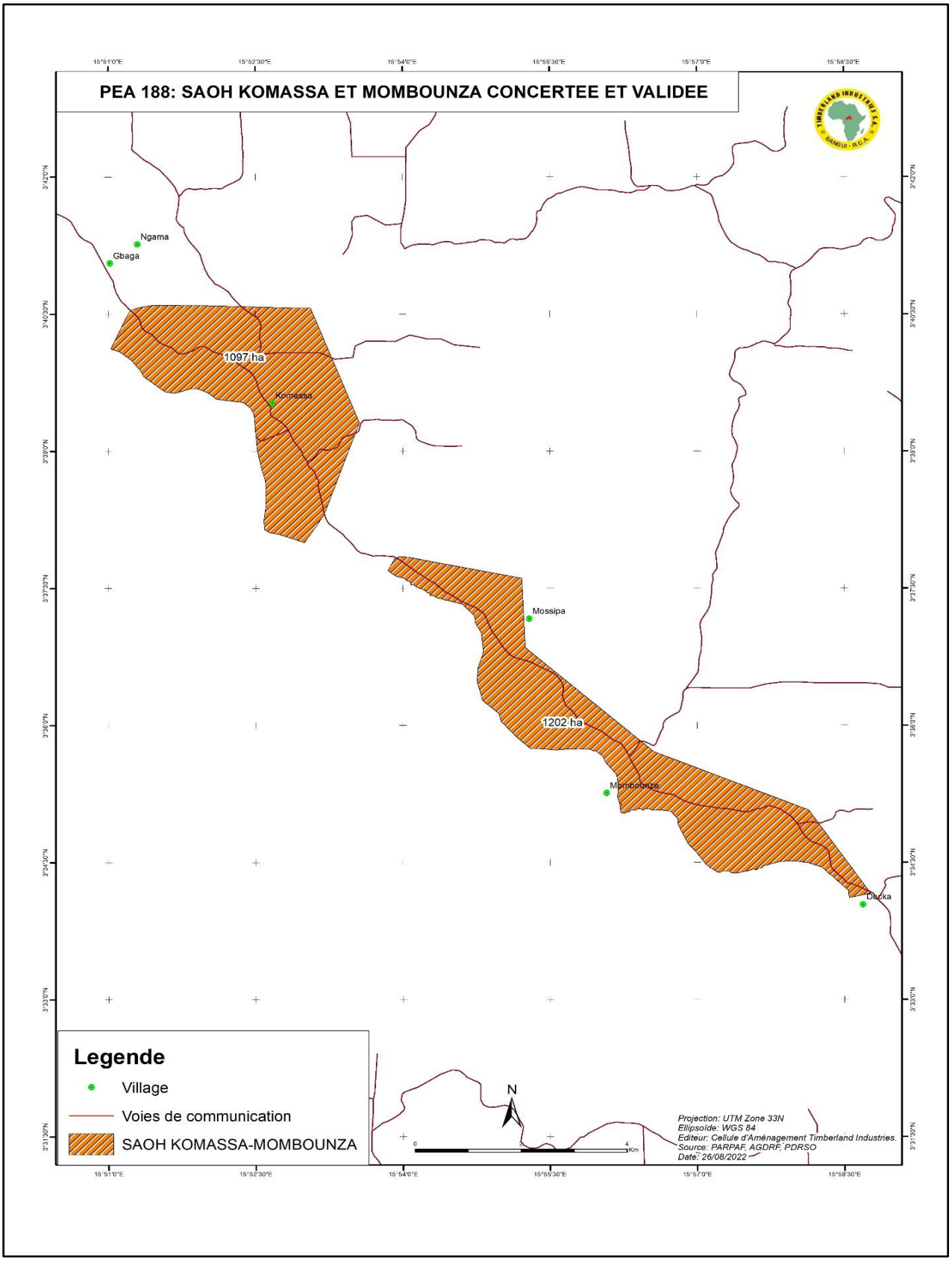

La planification des travaux de rafraichissement des SAOH, pour l'année 2024, est présentée dans le Tableau 9 du présent PAO.

Il est prévu d'organiser une autre réunion concertée avec les populations riveraines des SAOH concernées pour définir les modalités du rafraichissement de ces limites. Le GAS organisera cette séance et les activités validées seront présentées dans le prochain PAO.

La Direction Technique Aménagement de la société a la responsabilité de mettre en œuvre cette action auprès des communautés riveraines du PEA 188. Plus précisément, la tâche principale de concertation avec ces populations revient au GAS. Il sera régulièrement assisté par l'équipe technique du site.

La procédure utilisée pour la délimitation des SAOH du PEA 188 est celle décrite dans le guide technique proposé par le PARPAF en 2008. En suivant cette directive, la méthode utilisée est basée sur les phases suivantes : concertation, délimitation concertée et entretien des limites.

Les Procès-verbaux où sont présentées les limites approuvées par la population de la zone concernée, la société et l'administration sont joints à ce PAO (*Cf. Annexe 8*).

- Mise en place de comités villageois

Après plusieurs séances de sensibilisation menées par le GAS pour faciliter la compréhension des parties prenantes et préparer le terrain aux dispositions de mise en place des comités villages, deux comités villageois pourront être mis en place dans deux communes identifiées du PEA 188. La planification des activités se trouve dans le Tableau 9.

- Réunions d'information

Le GAS procédera régulièrement dans l'année à des séances de sensibilisation pour informer les populations des grands principes de gestion durable du PEA 188, tout en appuyant ces différents acteurs à mettre en place une plateforme de concertation en vue de préciser et de mettre en œuvre des règles communes de gestion des ressources naturelles et de décider des interventions à mettre ne place ainsi que leurs modalités.

Les objectifs principaux que le GAS se fixe sont :

- d'informer les populations du parcours en exploitation et des mesures sociales prévues chaque année ;
- de discuter avec les populations des limites de la série agricole et d'occupation humaine et de participer à leur matérialisation ;
- de définir, si besoin, avec les populations les modalités d'exploitation dans la série agricole et d'occupation humaine ;
- d'identifier et localiser avec les populations les lieux à vocation culturelle ou traditionnelle pour leur préservation ;
- de régler les éventuels conflits entre les populations et la société ;

- de mettre en place, d'appuyer à la mise en place ou de suivre la mise en place de la structure représentative villageoise. Faire comprendre ses objectifs, aider à l'identification et à la sélection de ses membres (motivés, volonté d'œuvrer pour le bien-être de la communauté, bénévoles, capables de prise de positions constructives et de raisonnement à long terme,…) ;
- d'aider à l'élaboration d'un programme simple de développement villageois ;
- d'appuyer le comité villageois dans la défense de son programme devant les partenaires (communes, sociétés forestières ou minières, autres partenaires extérieurs) ;
- de participer à la recherche de partenaires extérieurs, mise en contact avec les représentants des communautés ;
- d'appuyer (et/ou de former) à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi des actions sélectionnées.

  - Appuis et interventions divers

Contribution aux externalités sociales positives

La société a mis en place, depuis son installation, un système permettant de participer efficacement au développement local par la construction des écoles, en fonction des besoins de ces communautés, et à la prise en charge des enseignants.

Dans le but de pouvoir procéder au suivi des réalisations sociales, une procédure interne dans laquelle sont précisées les démarches à suivre pour une demande d'aide ou de dons est disponible au sein de la Cellule d'aménagement.

Réhabilitation et entretien des routes et ponts

Dans le PEA 188 et la zone autour du site de Batouri, l'axe principal est celui qui relie le site à la sortie vers Gamboula. Cet axe est régulièrement entretenu afin de réduire le temps de transport, prévenir les accidents des camions et permettre aux grumiers d'effectuer plusieurs navettes.

Pour les autres routes et pistes à l'intérieur et à l'extérieur du PEA, les interventions d'entretien ou de réhabilitation se feront en fonction des nécessités et de l'état des routes.

3.3 Protection de la faune et de la biodiversité

Mesures internes

Le règlement intérieur de la société est révisé et a pris en compte des nouvelles orientations retenues en matière de lutte contre le braconnage et la protection de l'environnement. Ce règlement intérieur, validé par la Direction Régionale n°2 de Travail, est opérationnel.

Lutte contre le braconnage

En matière de lutte contre le braconnage, la société Timberland ne dispose pas des moyens appropriés pour des opérations énergiques dans ce domaine. Mais pour traduire dans les faits des engagements pris, elle continuera à appliquer les quelques mesures qui ont été mises en route depuis un certain temps et qui ont donné des résultats probants.

Ces mesures sont basées sur l'application de règlement intérieur vis-à-vis des ouvriers et ayants droits de la société Timberland, à savoir :

- Interdire de transporter des chasseurs, d'armes de chasse et des viandes de chasse dans le véhicule de la société ;
- Assurer des contrôles par des fouilles ponctuelles des bennes de transport et véhicule de chantier ;
- Interdire le passage de tout véhicule et moto autre que ceux de la société Timberland ou de l'administration des forêts. L'accent sera mis sur la barrière de la piste principale à l'entrée du chantier ;
- Fermer les pistes d'accès aux ACP et/ou AAC non utilisées ;
- Sensibiliser les communautés locales sur les questions de lutte contre le braconnage avec l'appui du service forestier de la Direction Régionale n°2 en charge des forêts.

Des sanctions sont prévues pour tout personnel de la société qui sera prise en flagrant délit de chasse ou transport des produits de chasse durant et/ou en dehors des heures de travail. La sensibilisation sur ces aspects est faite par le responsable de suivi Environnement et la GAS à travers les outils didactiques préparés en conséquent (affiches, pancartes …).

Suivi des populations de faune

La sensibilisation du personnel et de la population environnante est la seule action qui sera menée pour réduire la pression sur la faune sauvage.

Dans la série de production, pour réduire la pression exercée sur la faune et pour limiter les actions de chasse par les équipes de terrain, la société approvisionne systémiquement et régulièrement l'équipe d'inventaire en vivre en quantités suffisantes.

Des consignes sont également donnés aux prospecteurs de relever les indices de présence de faune et les activités de braconnage, des pièges sont signalés dans les rapports, les camps de braconniers sont relevés au GPS.

Divers

La société Timberland n'ait encore la possibilité de mettre en place un accord de partenariat pour un suivi périodique sur l'inventaire faunique. Néanmoins, la collaboration avec l'administration sera régulière ; les activités de braconnage et de chasse illégale constatées feront l'objet de correspondance à la DR2.

3.4 Protection de l'environnement

3.4.1 Matérialisation des séries

La délimitation de la série agricole et d'occupation humaine (SAOH), de protection et de conservation sera réalisée en fonction de l'évolution des limites des AAC et/ou UFG concernées, avec un marquage régulier à la peinture rouge ainsi que des panneaux rappelant les diverses interdictions. Ces panneaux seront régulièrement positionnés à proximité des limites qui séparent la série et les AAC concernées.

Dans les zones à écologie fragile, la société limitera l'accès concernant l'ouverture des layons et l'intrusion des équipes de prospection. Pour en s'assurer, aucun engin ne pourra pénétrer dans ces zones. En parallèle de cette matérialisation, la société informera les populations lors des campagnes de sensibilisation dans les villages concernés sur les règles à respecter dans les différentes séries.

Actions dans la série de conservation

L'AAC6 comporte une série de production dans laquelle se trouvent des milieux fragiles préservés de toute exploitation forestière. Ces milieux (forêts marécageuses et marécages) constituent la série de conservation.

Les actions prévues dans ces zones fragiles sont les suivantes :

- matérialisation et délimitation des zones fragiles limitrophes aux zones dédiées à la production : ce travail se fera au fur et à mesure de la délimitation des AAC contigües. Des layons de 2 mètres de large sont ouvert dans lesquels toute la végétation et les arbres de diamètres inférieurs à 10 cm (exceptés les essences de bois d'œuvre et celles protégées) seront dégagées ;
- marquage régulier à la peinture rouge des limites ; celles-ci seront annuellement rafraichies pour garder leur visibilité ;
- interdiction aux engins de pénétrer dans ces zones. Pour cela, des panneaux de signalisation seront régulièrement positionnés en mentionnant les activités permises et interdites.

Pour les zones de conservation contigües aux villages, il sera procéder à la sensibilisation de ces populations afin de les impliquer dans la délimitation concertée. Ce faisant, celles-ci seront conscientes de toutes les mesures de gestion durable prise pour la préservation de ces zones, afin de les respecter dans l'exercice de leurs activités.

Actions dans la série de production

Construction de routes

Les mesures suivantes sont appliquées lors de la construction des routes d'exploitation afin de réduire les risques d'érosion et d'inondation des bas-fonds :

- les tracés de route sur les plateaux et crêtes de collines seront préférés lorsque c'est possible par rapport aux tracés sur fond de vallées ;
- les eaux de ruissellement seront déviées vers la végétation lorsque la pente sur la route est supérieure à 10% et à l'approche de chaque cours d'eau traversé par une route ;
- l'abattage d'arbres ne se fera pas sur des sites dont la pente est supérieure à 50%.

Protection des cours d'eau

La construction des buses sera interdite, mais par contre les ponceaux seront construits systématiquement sur tous les cours d'eau de petite largeur qui sont traversés par une route afin de permettre un bon écoulement des eaux ;

Le lavage des engins ne se fait pas dans les cours d'eau et à une distance minimale de 50 m de ceux-ci.

Protection de site d'intérêt biophysique

Par ailleurs les sites ayant un intérêt biophysique particulier (salines, bais…) sont localisés lors des inventaires d'exploitation et préservées au moment de l'exploitation.

Les sites fragiles tels que les recrûs forestiers, les forêts dégradées, les forêts galerie sont également préservés dans la mesure du possible.

Pour cela, l'abattage et l'ouverture des routes se limitent à une distance de 50m des sites ainsi identifiés.

Le strict respect de ces consignes est effectué lors de missions de contrôle hebdomadaires par le Responsable de Suivi Exploitation.

Abattage contrôlé à faible impact

Les abatteurs appliquent en permanence les règles d'abattage contrôlé acquises au cours de leur formation reçue. La procédure d'abattage élaborée et validée en interne au courant de l'année 2020 est suivie pour améliorer la qualité travail des abatteurs.

Planification du débardage

La société souhaite envisager un système simple de planification du débardage afin de travailler toujours plus pointu. Une procédure est établie à cet effet, pour le suivi de la qualité des activités de débardage.

Cette procédure vise à limiter l'impact du débardage par la planification préalable des pistes. Les commis de débardage auront à charge d'effectuer cette planification. Les conducteurs veilleront à respecter autant que faire se peut cette planification.

Un suivi/contrôle sera effectué par la Cellule d'Aménagement. La méthode consistera à échantillonner quelques parcs sur lesquels le débardage est achevé et prendre

toutes les pistes de débardage au GPS afin de confronter la planification et la réalisation effective, interpréter les écarts et prendre, si possible, les mesures correctives.

3.4.2 Contrôle

Le contrôle des mesures prises dans le cadre de la protection de l'environnement sera effectué par l'équipe de suivi/contrôle post-exploitation composée de six personnes. Elle continuera à assurer le contrôle de l'application des techniques d'abattage contrôlé enseignées lors de la formation EFIR, la planification des pistes de débardage et de parcs forêt. Elle a également pour tâche de contrôler l'inventaire d'exploitation, les zones hors exploitation, la réalisation du réseau routier et les parcs à grumes, le martelage des souches, le débusquage et le débardage, le traitement du bois, la gestion des déchets sur le site industriel.

3.4.3 Lutte contre la pollution

Une liste des produits/déchets toxiques bien élaborée existe au sein de l'entreprise. Le Responsable HSE va continuer d'assurer la formation et le contrôle régulier des employés qui manipulent ces produits. Pour la diffusion des informations y relatifs, tous les délégués du personnel, les chefs d'équipe, les membres du CHST sont impliqués.

Les populations environnantes du site industriel seront sensibilisées, par la GAS, à la non utilisation des pesticides ou produits naturellement toxiques pour prélever les espèces aquatiques, l'empoisonnement des appas pour les gibiers.

Par ailleurs, la société s'assurera que les produits utilisés répondent aux normes internationales reconnues respectueuses de l'environnement.

3.4.4 Gestion des déchets

Les différents types de déchets engendrés par les activités industrielles et humaines sont gérés en suivant la procédure établie avec des indicateurs pour leur gestion respectueuse de l'environnement au niveau de chaque service.

Ces mesures environnementales permettent une valorisation de ces déchets et génèrent des revenus substantiels à une frange de la population environnante. L'ensemble de ces mesures seront mise en œuvre progressivement, année après année.

Un suivi/contrôle permanent, par le Responsable HSE et le Responsable suivi/contrôle, sera nécessaire pour faire appliquer cette série de mesures de gestion des déchets.

La diffusion de la procédure de gestion des déchets, par le RHSE, à l'ensemble des services concernés se fera trimestriellement pour garantir sa compréhension.

3.5 Recherche

Le PEA 188 ne dispose pas de série de recherche. Aucune intervention en matière de recherche n'est prévue dans l'exercice de ce présent PAO.

4 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le site industriel de la Société Timberland a été implanté à Batouri (au nord du PEA 188) depuis décembre 2015.

Au moment de la rédaction du présent Plan de gestion, la scierie officiellement en production depuis février 2020 dispose des éléments suivants :

- 5 lignes de sciage toutes opérationnelles ;
- 24 unités de séchage dont 8 opérationnelles ;
- 2 chaudières ;
- 6 groupes électrogènes (dont 3 de 800KVA et 3 de 500KVA) pour assurer l'alimentation électrique et tournent en alternance 24H/24 ;

Pour répondre aux exigences d'industrialisation promues par la CEMAC, l'entreprise s'évertue pour améliorer ses installations au courant de cette année 2024 en :

- installant une nouvelle chaudière ;
- rendant opérationnel les autres unités de séchage ;
- apportant la main d'œuvre qualifiée de l'extérieur pour revoir le système déjà en place en vue d'augmenter la production ;
- formant la main d'œuvre locale à la nouvelle technologie des machines installées.

La production actuelle est essentiellement basée sur les 2 essences : Ayous 57% et Sapelli 37%. Un effort de diversification est indispensable pour valoriser au mieux le dispositif mis en place.

5 CALENDRIER ANNUEL D'ACTIVITES

L'ensemble des interventions décrites dans ce PAO est mensuellement décliné dans le Tableau 9. Ce calendrier présente en détail les secteurs d'activités (production, social et environnement) et leur période d'exécution prévus par la société.

Les activités et le calendrier sont prévisionnels ; pour certaines, leur réalisation dépendra de plusieurs paramètres dont le contexte économique du marché de bois, la crise sanitaire en cours et la réalisation des investissements de l'entreprise.

Un bilan sera effectué à la fin de l'exercice afin de faire le point sur les réalisations effectives.

Tableau 9 – Calendrier des interventions

1. PLANIFICATION FORET	**jan**	**févr**	**mars**	**avr**	**mai**	**juin**	**juill**	**août**	**sept**	**oct**	**nov**	**déc**
1.1 Programmation document de gestion												
Période d'application PAO5/AAC6_2024												
Dépôt PAO6/AAC7_2025												
2. INVENTAIRES D'EXPLOITATION												
2.1 Méthodologie												
2.1.1 Layonnage												
Application méthode de layonnage et délimitation												
Formation équipe suivi/contrôle à la procédure												
Application												
2.1.2 Comptage												
Procédure de comptage/ Procédure de suivi/contrôle de comptage												
Formation & Evaluation équipes comptage												
Application Procédure de comptage												
Formation équipe suivi/contrôle à la procédure												
Application Procédure de suivi/contrôle												
Suivi contrôle prospection												
Suivi/contrôle prospection AAC6 & AAC7/UFG2												
2.1.3 Cartographie et traitement des données												
Réalisation cartes au 1/3000e												
AAC7/UFG2_2025												
Saisie des données												
AAC7/UFG2_2025												
Vérification des données												
AAC6_2024												
AAC7/UFG2_2025												

PLANIFICATION 2024	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
2.2 Déroulement des travaux												
2.2.1 Délimitation AAC												
Découpage iso volume UFG2 en AAC												
AAC7/UFG2_2025												
2.2.2 Prospection												
AAC6_2024 - Révision Blocs												
AAC7_2025												
2.2.3 Elaboration du projet route et parcs												
AAC6_2024												
AAC7_2025												
2.2.4 Exploitation												
AAC4_2022												
AAC5_2023												
AAC6_2024												
2.3 Résultats et analyse												
AAC6_2024												
AAC7_2025												

3. PLANIFICATION DES TRAVAUX ET ACTIVITES	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
3.1 Programmation de l'exploitation en 2024												
AAC4_2022												
AAC5_2023												
AAC6_2024												
3.1.1 Voirie Forestière: construction et entretien												
Entretien piste principale et bretelles AAC4 et AAC5												
Ouverture piste principale et bretelles AAC6_2024												
3.1.3 Opération de pistage												
AAC6_2024												
3.1.4 Localisation des parcs à grumes												
AAC4 et AAC5 - Entretien												
AAC6_2024												
3.1.5 Suivi de l'exploitation												
Système de traçabilité												
Suivi/contrôle chantier AAC4 et AAC5												
Suivi/contrôle chantier AAC6_2024												
Equipe suivi/contrôle de souches												
Règles de gestion forestière												
Restrictions d'exploitation												
Respect des clauses de gestion du Plan d'Aménagement												
Techniques EFIR												
Recyclage des Abatteurs												
Application Abattage directionnel à faible impact												

PLANIFICATION 2024	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
3.2 Interventions Sociales												
3.2.1 Social Interne (Sur la base vie)												
Sécurité au travail												
Dotation complémentaire en Extincteurs												
Formation/Sensibilisation sur l'emplacement et l'utilisation des extincteurs												
Equipements de Protection Individuelle (EPI)												
Renouvellement des EPI												
Evaluation bonne utilisation												
Sécurité Incendies et Préventions des accidents												
Actualisation Statuts et règlement intérieur CHST												
Renouvellement Bureau CHST												
Réunions CHST												
Panneaux de signalisation												
Suivi des Outils de travail conventionnels												
Suivi des Trousses de secours												
Formation/Sensibilisation												
Secourisme												
Prévention Incendies/Accidents												
Exploitation forestière à impact réduit (EFIR)												
Confection support de sensibilisation												
Sensibilisation Lutte anti-braconnage (LAB)												
Sensibilisation Hygiène et salubrité au camp / Sécurité au travail												
Logement												
Actualisation Plan de masse de la base vie												
Actualisation Base de données logements												
Renouvellement matériels des habitations/réhabilitation												

PLANIFICATION 2024	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Gestion Sanitaire												
Renouvellement du matériel et de produits pharmaceutiques												
Révision et entretien de l'ambulance												
Prise en charge Infirmier du personnel du Centre de santé												
Gestion des déchets et point d'eau du camp												
Entretien/réhabilitation des forages au camp												
Entretien des fosses et lieux d'habitation												
Approvisionnement en eau et électricité												
Eau												
Entretien cuves												
Analyse de l'eau												
Traitement de l'eau												
Electricité												
Révision des installations électriques du camp et des bureaux												
Electrification des lieux publics												
Education												
Prises en charge salariale des enseignants pour 2024												
Achat Fournitures scolaires 2023-2024												
Partenariat IASM pour le suivi pédagogique – Ecole/CEG												
Suivi pédagogique des enseignants de Fondamental I & II												
Entretien des lieux et suivi du CHST												
Approvisionnement en produits alimentaires												
Sortie hebdomadaire pour approvisionnement												
Initiatives des jardins potagers (cultures maraîchères, poulaillers, …)												
Divers												
Causeries éducatives (tous les lundi matin)												
Appuis divers												

PLANIFICATION 2024	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
3.2.2 Social Externe (Au niveau des villages riverains)												
Délimitation de la série agricole de Komassa et ses environs												
Rafraichissement/Entretien des limites SAOH Komassa												
Suivi mise en œuvre												
Sensibilisation au Plan d'Aménagement												
Validation et impression grand format des supports de sensibilisation adaptés au PA												
Campagnes de sensibilisation dans les villages du PEA												
Mise en place de comités villageois Communes de Nola & Bilolo												
Interventions diverses												
Appui aux écoles Komassa & Gbia												
Prise en charge de 3 enseignants de l'école publique Kadéï (Nola)												
Réhabilitation/entretien des routes et ponts												
Validation Procédure de gestion de demandes communautaires/Application												
3.3 Protection de la faune et de la biodiversité												
Lutte contre le braconnage et aspects fauniques												
Sensibilisation des travailleurs aux nouvelles dispositions du règlement intérieur												
Suivi/Contrôle du respect des mesures prises												
Prise en compte des aspects faune par équipe prospection												
Application/Respect de Procédures												
Collaboration avec administration régionale												
3.4 Protection de l'environnement												
Matérialisation des zones fragiles												
Suivi des restrictions par la CA												
Application des mesures d'atténuation												
Tracé des routes ligne de crêtes												
Drains pour écoulement de l'eau sur forte pente												
Suppression des buses												
Lavage des engins à plus de 60 m												

PLANIFICATION 2024	jan	févr	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Protection de sites d'intérêt biophysique												
Localisation des sites												
Interdiction Abattage et ouverture route à moins de 50 m												
Suivi/Contrôle par CA												
Abattage contrôlé à Faible Impact												
Application des règles d'abattage contrôlé												
Suivi/Contrôle par CA												
Planification du débardage												
Application Procédure de planification du débardage												
Suivi/Contrôle par la CA												
3.4.3 Lutte contre la pollution												
Application des mesures usuelles liées à la gestion des produits toxiques												
3.4.4 Gestions des déchets (Bois - Garage - Base vie)												
Application des mesures usuelles												
Application et suivi procédure de gestion des déchets au garage												
4. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL												
Scierie												
Agrandissement des Installations industrielles (Equipements Sciage)												
Appui Experts expatriés pour les installations et formation												
Renforcement des capacités Main d'œuvre locale												
Suivi production/qualité												
Production de la scierie												

6 EVALUATION DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

6.1 Evaluation de l'exploitation dans les trois assiettes de coupe (AAC3, 4 et 5) de l'UFG1

6.1.1 Nombre de tiges abattues dans les AAC

Le présent document est le cinquième élaboré par la société sur le PEA 188 ; celui-ci est le premier de l'UFG2. Les assiettes de coupe précédemment exploitées sont : AAC3, AAC4 et AAC5 de l'UFG1 ; ouvertes respectivement les 1er janvier 2021, 1er janvier 2022 et 1er janvier 2023 pour une période de trois ans chacune (la 1ère sera fermée en décembre 2023, jusqu'en décembre 2024 pour la seconde et décembre 2025 pour AAC5).

L'assiette de coupe ouverte en exploitation en 2023 est l'AAC5 ; l'AAC4 a été exploitée depuis janvier 2022 et l'AAC3 depuis février 2021.

Les données présentées dans les Tableaux 10 concernent la période d'exploitation suivante :

- AAC3 de janvier 2021 à octobre 2023
- AAC4 de janvier 2022 à octobre 2023
- AAC5 de janvier à octobre 2023

A titre de rappel, les AAC1 et AAC2, ouvertes respectivement en 2019 et 2020 sont fermées à l'exploitation en décembre 2021 et décembre 2022. Les procès-verbaux de cette fermeture sont annexés au présent PAO.

Tableau 10a – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC3[1]

Essences	DMA (cm)	AAC3							
		Inventaire d'exploitation			Abattage				Taux prélèvement par essence
Essences objectif de découpage		Ex	Sc	Total tiges inventoriées	2021	2022	2023	Total tiges abattues	
Acajou à grandes folioles	90	13	28	41	2			2	5%
Aniégré	70	190	185	375	89	1		90	24%
Ayous	90	732	929	1 661	913	46	40	999	**60%**
Azobé	90	15	7	22	3			3	14%
Bilinga	60	42	8	50	32		1	33	**66%**
Bossé clair	70	27	11	38	18		4	22	**58%**
Bossé foncé	70	0	2	2				0	0%
Dibétou	90	24	24	48	24	2	1	27	**56%**
Doussié pachyloba	80	11	6	17	9	1	1	0	**65%**
Ebène	70	100	70	170	1			11	1%
Etimoé	100	62	7	69	20		2	1	**32%**
Iroko	90	443	199	642	477	11	27	22	**80%**
Kossipo	100	385	217	602				515	0%
Lati	90	233	143	376				0	0%
Longhi blanc	70	318	253	571	1			0	0%
Manilkara	80	296	120	416	114	12	75	1	**48%**
Mukulungu	100	160	42	202	139	4	23	201	**82%**
Padouk rouge	70	644	703	1 347	496	11	97	166	**45%**
Pao rosa	80	1	2	3				604	0%
Sapelli	90	4 229	1 374	5 603	4815	40	317	0	**92%**
Sipo	100	148	28	176	162	2	2	5172	**94%**
Tali	80	27	18	45	19			166	**42%**
Tiama	90	351	290	641				19	0%
Autres essences objectif									
Bété	50	277	268	545	80	5	49	134	25%
Eyong	70	721	603	1 324	3			3	0%
Diversification									
Essia	70	1 146	1 188	2 334	81		45	126	5%
Kotibé	70	189	393	582	20			20	3%
Koto	70	235	599	834	8			8	1%
Longhi rouge	70	229	375	604				0	0%
Olon	50	150	296	446				0	0%
TOTAL		**11 398**	**8 388**	**19 786**	**7 526**	**135**	**684**	**8 345**	**42%**

[1] *Données de janvier 2021 à octobre 2023*

Tableau 10b – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC4[2]

Essences	DMA (cm)	AAC4						
		Inventaire d'exploitation			Abattage			Taux prélèvement par essence
Essences objectif de découpage		***Ex***	***Sc***	**Total tiges inventoriées**	**2022**	**2023**	**Total tiges abattues**	
Acajou à grandes folioles	90	143	106	249	107	16	123	**49%**
Aniégré	70	200	145	345	72	2	74	21%
Ayous	90	3 020	3 781	6 801	2997	1234	4231	**62%**
Azobé	90	78	111	189	52	35	87	**46%**
Bilinga	60	35	10	45	29		29	**64%**
Bossé clair	70	50	19	69	38	10	48	**70%**
Bossé foncé	70							
Dibétou	90	28	16	44	13	6	19	**43%**
Doussié pachyloba	80	267	95	362	313	12		
Ebène	70	54	49	103	11	1	325	**90%**
Etimoé	100	10	1	11	4	1	12	12%
Iroko	90	571	181	752	559	39	5	**45%**
Kossipo	100	124	50	174			598	**80%**
Lati	90	124	72	196				0%
Longhi blanc	70	93	78	171				0%
Manilkara	80	32	16	48	10	2		0%
Mukulungu	100	10	4	14	9	3	12	25%
Padouk rouge	70	577	648	1 225	424	80	12	**86%**
Pao rosa	80	1	1	2	1		504	**41%**
Sapelli	90	2 493	817	3 310	2284	362	1	**50%**
Sipo	100	109	29	138	93	20	2646	**80%**
Tali	80	114	87	201	89	1	113	**82%**
Tiama	90	104	63	167			90	**45%**
Autres essences objectif								
Bété	50	2 370	1 970	4 340	782	823	1605	**37%**
Eyong	70	1 028	632	1 660	2		2	0%
Diversification								
Dabema	70				1		1	
Essia	70	347	281	628	48	25	73	12%
Kotibé	70	83	136	219	2		2	1%
Koto	70	952	2 252	3 204				0%
Longhi rouge	70	47	53	100				0%
Olon	50	40	34	74				0%
TOTAL		**13 104**	**11 737**	**24 841**	**7 940**	**2 672**	**10 612**	**32%**

[2] *Données de janvier 2022 à octobre 2023*

Tableau 10c – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC5[3]

Essences	DMA (cm)	AAC5				
		Inventaire d'exploitation			Abattage	Taux prélèvement par essence
Essences objectif de découpage		***Ex***	***Sc***	**Total tiges inventoriées**	**Total tiges abattues 2023**	
Acajou à grandes folioles	90	31	29	60	37	**62%**
Aniégré	70	275	211	486		0%
Ayous	90	1 792	2 791	4 583	1744	**38%**
Azobé	90	56	84	140	26	19%
Bilinga	60	44	16	60	23	**38%**
Bossé clair	70	49	19	68	11	16%
Dibétou	90	54	54	108	29	27%
Difou	50	1		1		0%
Doussié pachyloba	80	105	76	181	88	**49%**
Ebène	70	141	130	271	1	0%
Etimoé	100	66	9	75	12	16%
Iroko	90	381	174	555	282	**51%**
Kossipo	100	282	122	404		0%
Lati	90	162	129	291		0%
Longhi blanc	70	157	158	315		0%
Manilkara	80	861	395	1 256	322	26%
Mukulungu	100	322	71	393	160	**41%**
Padouk rouge	70	564	677	1 241	280	23%
Pao rosa	80	10	10	20	2	10%
Sapelli	90	2 346	811	3 157	1869	**59%**
Sipo	100	195	38	233	117	**50%**
Tali	80	39	30	69	2	3%
Tiama	90	132	106	238		0%
Autres essences objectif						
Bété	50	176	142	318	117	**37%**
Eyong	70	375	351	726		0%
Diversification						
Ako	70	228	189	417		0%
Aïélé	70	47	26	73		0%
Dabema	70	284	362	646		0%
Essia	70	1 939	1 563	3 502	242	7%
Iatandza	90	81	79	160		0%
Kotibé	70	69	123	192		0%
Koto	70	100	321	421		0%
Longhi rouge	70	116	82	198		0%
Mambodé	70	15	7	22		0%
Niové	50	96	27	123		0%
Olon	50	28	43	71		0%
Tchitola	80	132	31	163		0%
TOTAL		**11 751**	**9 486**	**21 237**	**5 364**	**25%**

[3] *Données de janvier à octobre 2023*

6.1.2 Volume abattus par espèce dans les AAC

Les données des volumes abattus par essence et par qualité des AAC3, 4 et 5 concernent les années 2021, 2022 et 2023 tels que préciser ci-haut ; elles sont présentées dans les Tableaux 11.

La lecture des résultats de production de ces trois assiettes de coupe montre que la société valorise au maximum les volumes inventoriés de son permis ; plus d'une vingtaine d'essences sont exploitées annuellement représentant 80% des essences *objectif* du plan d'aménagement. Le Sapelli et l'Ayous sont les essences majoritairement exploitées bien qu'environ 7% de l'exploitation est orientée vers des essences de promotion comme l'Essia, le Kotibé, le Koto. Tous ces efforts montrent à juste titre l'importance que la société Timberland Industries accorde à la valorisation de son exploitation.

Il faut noter que l'unité de transformation étant en phase de production, la majeure partie des tiges exploitées seront destinées à la transformation avec la mise en ligne de toutes les unités de la scierie (séchoirs).

En plus, les années 2020 à 2022 sont nettement marquées par la crise sanitaire liée au Covid19, la production est donc en baisse lié au ralentissement des activités sur le plan économique et affectée par le marché international du bois.

Tableau 11a – Volumes exploités sur l'AAC3[4]

Essences	DMA (cm)	AAC3							
		Exploitation 2021		Exploitation 2022		Exploitation 2023		Total exploitation	
Essences objectif de découpage		Nbre tiges	Vo (m³)	Nbre tiges	Vo (m³)	Nbre tiges	Vo (m³)	Nbre tiges	Vo (m³)
Acajou à grandes folioles	90	2	30					2	30
Aniégré	70	89	935	1	9			90	944
Ayous	90	913	19372	46	1065	40	605	999	21042
Azobé	90	3	42					3	42
Bilinga	60	32	454			1	12	33	466
Bossé clair	70	18	187			4	11	22	223
Bossé foncé	70								
Dibétou	90	24	399	2	60	1		27	469
Difou	50								
Doussié pachyloba	80	9	82	1	8	1	7	11	98
Ebène	70	1	7					1	7
Etimoé	100	20	233			2	10	22	253
Iroko	90	477	6346	11	151	27	162	515	6800
Kossipo	100								
Lati	90								
Longhi blanc	70	1	13					1	13
Manilkara	80	114	1103	12	121	75	361	201	1971
Mukulungu	100	139	3309	4	95	23	276	166	3801
Padouk rouge	70	496	4591	11	100	97	846	604	5537
Pao rosa	80								
Sapelli	90	4815	74058	40	534	317	3551	5172	78144
Sipo	100	162	3379	2	29	2	23	166	3432
Tali	80	19	196					19	196
Tiama	90								
Autres essences objectif									
Bété	50	80	606	5	38	49	316	134	959
Eyong	70	3	28					3	28
Diversification									
Essia	70	81	831			45	444	126	1275
Kotibé	70	20	160					20	160
Koto	70	8	80					8	80
TOTAL		**7 526**	**116 442**	**135**	**2 209**	**684**	**7 319**	**8 345**	**125 970**

[4] *Période de janvier 2021 à octobre 2023*

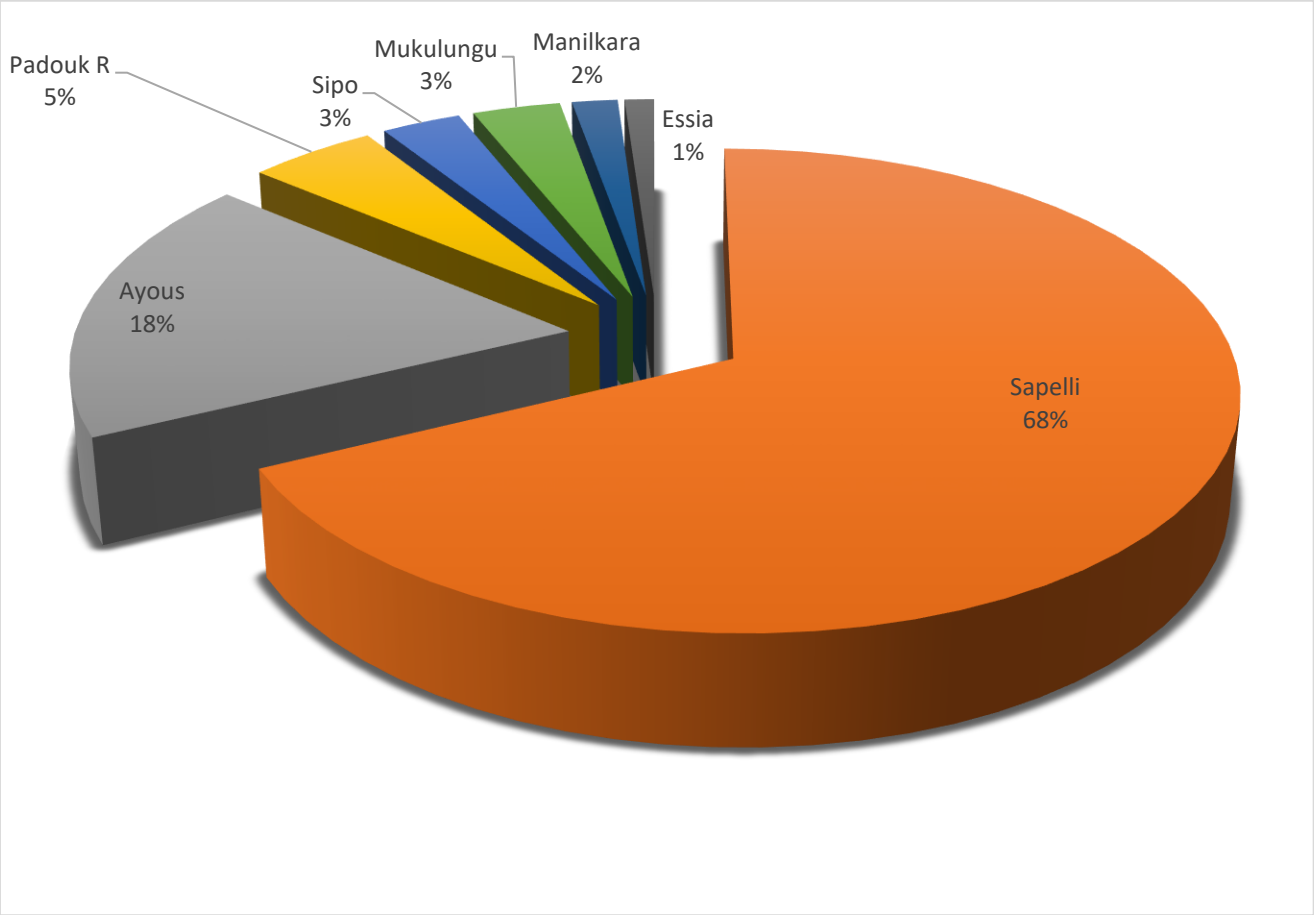

Figure 3a – Principales essences exploitées dans l'AAC3 (2021 - 2023)

Comme le montre les données du Tableau 11a et la Figure 3a, l'essentiel de l'exploitation de l'AAC3 s'est basée sur le Sapelli (68%), suivi des essences suivantes : Ayous (18%), Padouk rouge, Sipo, Mukulungu, Manilkara, Essia.

Cette assiette sera fermée à l'exploitation à la fin d'année 2023. Environ 42% des ressources ont été prélevées ; ceci montre que l'entreprise valorise au mieux son permis.

Tableau 11b – Volumes exploités sur l'AAC4[5]

Essences	DMA (cm)	AAC4					
		Exploitation 2022		Exploitation 2023		Total exploitation	
Essences objectif de découpage		Nbre tiges	Vo (m^3)	Nbre tiges	Vo (m^3)	Nbre tiges	Vo (m^3)
Acajou à grandes folioles	90	107	1 452	16	289	123	1741
Aniégré	70	72	799	2	23	74	822
Ayous	90	2 997	61 019	1234	23685	4231	84705
Azobé	90	52	688	35	357	87	1045
Bilinga	60	29	361			29	361
Bossé clair	70	38	348	10	91	48	439
Bossé foncé	70						
Dibétou	90	13	177	6	70	19	247
Doussié pachyloba	80	313	2 868				
Ebène	70	11	32	12	106	325	2973
Etimoé	100	4	39	1	1	12	33
Iroko	90	559	7 793	1	10	5	49
Kossipo	100			39	531	598	8323
Lati	90						
Longhi blanc	70						
Manilkara	80	10	82				
Mukulungu	100	9	167	2	19	12	101
Padouk rouge	70	424	3 626	3	38	12	205
Pao rosa	80	1	6	80	739	504	4365
Sapelli	90	2 284	30 206			1	6
Sipo	100	93	1 688	362	4593	2646	34799
Tali	80	89	744	20	364	113	2053
Tiama	90			1	5	90	749
Autres essences objectif							
Bété	50	782	6 365	823	6435	1605	12800
Eyong	70	2	20			2	20
Diversification							
Dabema	70	1	10			1	10
Essia	70	48	380	25	192	73	572
Kotibé	70	2	15			2	15
TOTAL		**7 940**	**118 885**	**2 446**	**37 549**	**10 612**	**156 434**

[5] *Période de janvier 2022 à octobre 2023*

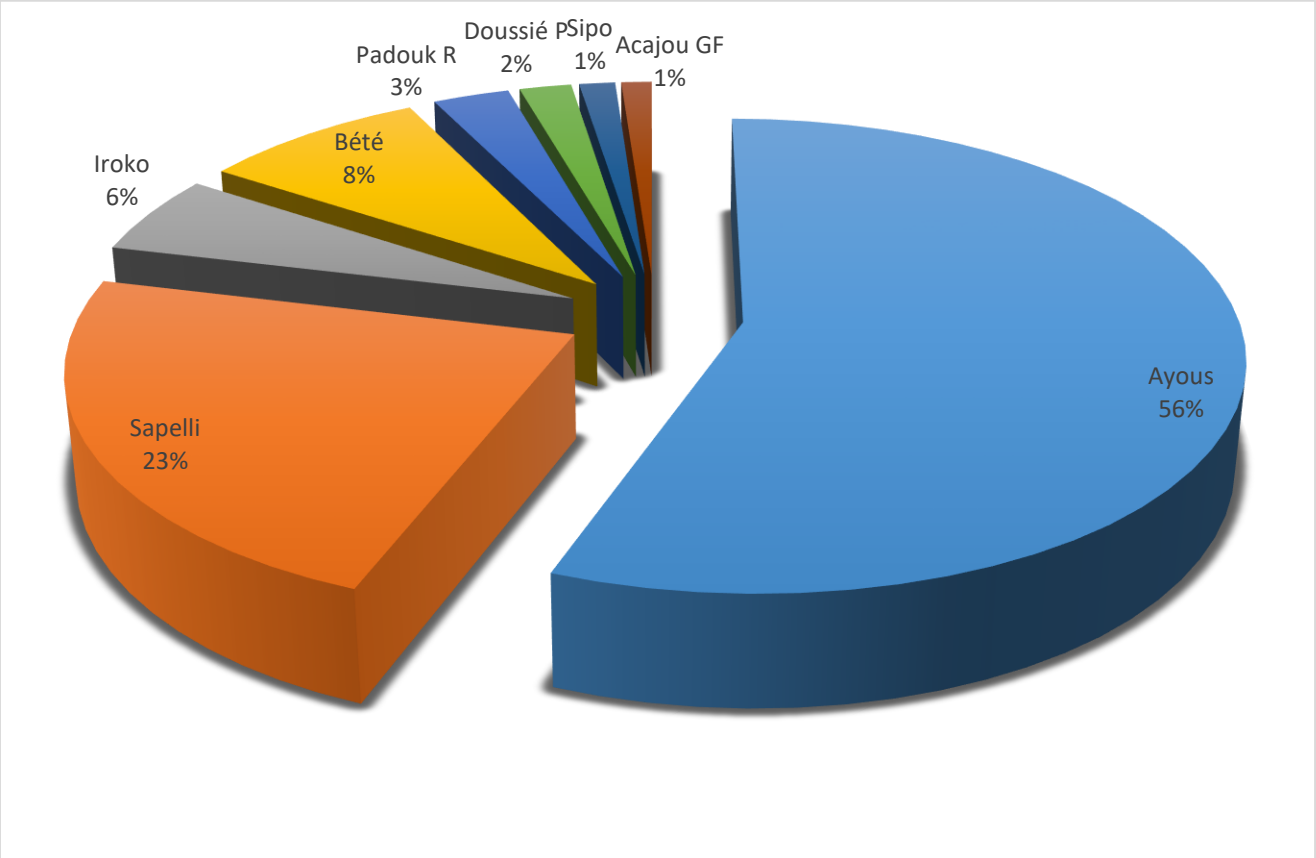

Figure 3b – Principales essences exploitées dans l'AAC4 (2022 - 2023)

Comme le montre les données du Tableau 11b et de la Figure 3b, l'essentiel de l'exploitation de l'AAC4 s'est basée sur l'Ayous (56%) et Sapelli (23%), suivi des essences suivantes : Iroko, Bété, Padouk rouge, Doussié Pachyloba ... L'assiette n°4 restera ouverte à l'exploitation jusqu'à la fin de l'année 2024.

Tableau 11c – Volumes exploités sur l'AAC5[6]

Essences	**DMA (cm)**	**Exploitation 2023**	
Essences objectif de découpage		**Nbre tiges**	**Vo (m3)**
Acajou à grandes folioles	90	37	466
Aniégré	70		
Ayous	90	1744	29541
Azobé	90	26	273
Bilinga	60	23	245
Bossé clair	70	11	115
Dibétou	90	29	390
Doussié pachyloba	80	88	738
Ebène	70	1	5
Etimoé	100	12	152
Iroko	90	282	4021
Kossipo	100		
Lati	90		
Longhi blanc	70		
Manilkara	80	322	3216
Mukulungu	100	160	3653
Padouk rouge	70	280	2493
Pao rosa	80	2	12
Sapelli	90	1869	26938
Sipo	100	117	2280
Tali	80	2	19
Tiama	90		
Autres essences objectif			
Bété	50	117	807
Diversification			
Essia	70	242	2374
TOTAL		**5 364**	**77 749**

[6] *Période de janvier à octobre 2023*

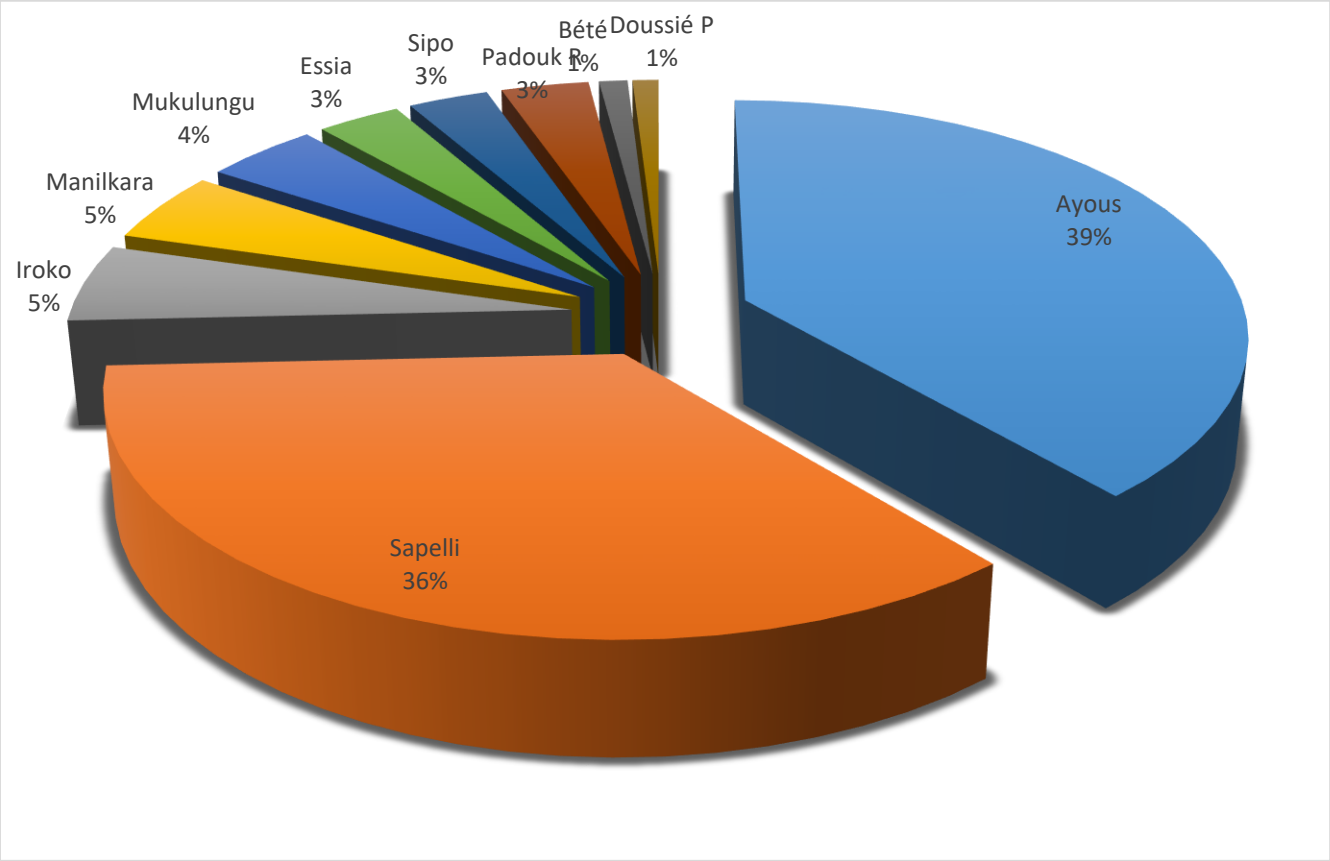

Figure 3c – Principales essences exploitées dans l'AAC5 en 2023

Les Tableau 11c et la Figure 3c présentent l'essentiel de l'exploitation de l'AAC5 pour l'année 2023. L'Ayous (39%) et le Sapelli (36%) représentent naturellement les essences les plus exploitées par la Société depuis son installation ; suivi des essences suivantes : Manilkara, Mukulungu, Essia, Sipo, Padouk rouge. Cette assiette est encore ouverte à l'exploitation pour les deux prochaines années.

6.1.3 Comparaison des effectifs et volumes exploités avec les données de l'inventaire d'exploitation

AAC3

En résumé, le nombre de tiges abattues de l'AAC3 est de 8345 soit environ 42% du nombre total des tiges inventoriées. Le volume correspondant est de 125 970 m³ ; ceci représente le résultat de l'exploitation effectuée dans l'assiette sur la période de janvier 2021 à octobre 2023. Rappelons qu'elle sera fermée en décembre 2023.

Le Tableau 12a ci-après présente les résultats comparatifs des tiges exploitées avec celles inventoriées.

Au regard de ce tableau comparatif, il ressort clairement que les principales essences dont la majorité des tiges inventoriées ont été exploitées sont : le Sipo, le Sapelli, l'Iroko, le Mukulungu, l'Ayous, le Bilinga, le Doussié Pachy ; suivies d'autres essences dont le taux de prélèvement dépasse largement les 50% (Dibétou, Bossé clair, …).

Tableau 12a – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC3[7]

Essences	DMA (cm)	AAC3										Taux prélèvement par essence
		Inventaire d'exploitation		Exploitation 2021		Exploitation 2022		Exploitation 2023		Total exploitation		
Essences objectif de découpage		Nbre tiges	Vo brut (m³)	Nbre tiges	Vo (m³)	Nbre tiges	Vo (m³)	Nbre tiges	Vo (m³)	Nbre tiges	Vo (m³)	
Acajou à grandes folioles	90	41	401	2	30					2	30	5%
Aniégré	70	375	2 960	89	935	1	9			90	944	24%
Ayous	90	1 661	20 703	913	19372	46	1065	40	605	999	21042	**60%**
Azobé	90	22	209	3	42					3	42	14%
Bilinga	60	50	447	32	454			1	12	33	466	**66%**
Bossé clair	70	38	296	18	187			4	36	22	223	**58%**
Bossé foncé	70	2	16									
Dibétou	90	48	543	24	399	2	60	1	10	27	469	**56%**
Difou	50											
Doussié pachyloba	80	17	118	9	82	1	8	1	7	11	98	**65%**
Ebène	70	170	687	1	7					1	7	1%
Etimoé	100	69	951	20	233			2	20	22	253	**32%**
Iroko	90	642	6 795	477	6346	11	151	27	303	515	6800	**80%**
Kossipo	100	602	7 390									0%
Lati	90	376	3 883									0%
Longhi blanc	70	571	4 478	1	13					1	13	0%
Manilkara	80	416	3 503	114	1103	12	121	75	748	201	1971	**48%**
Mukulungu	100	202	2 810	139	3309	4	95	23	397	166	3801	**82%**
Padouk rouge	70	1 347	11 660	496	4591	11	100	97	846	604	5537	**45%**
Pao rosa	80	3	21									0%
Sapelli	90	5 603	62 366	4815	74058	40	534	317	3551	5172	78144	**92%**
Sipo	100	176	2 504	162	3379	2	29	2	23	166	3432	**94%**
Tali	80	45	374	19	196					19	196	**42%**
Tiama	90	641	7 343									0%

[7] *Période de janvier 2021 à octobre 2023*

Autres essences objectif												
Bété	50	545	4 116	80	606	5	38	49	316	134	959	25%
Eyong	70	1 324	10 972	3	28					3	28	0%
Diversification												
Essia	70	2 334	20 758	81	831			45	444	126	1275	5%
Kotibé	70	582	3 477	20	160					20	160	3%
Koto	70	834	6 414	8	80					8	80	1%
Longhi rouge	70	604	4 652									
Olon	50	446	3 493									
TOTAL		**19 786**	**194 340**	**7 526**	**116 442**	**135**	**2 209**	**684**	**7 319**	**8 345**	**125 970**	**42%**

AAC4

Une analyse comparative conséquente faite au cours de l'exercice 2023 précise le nombre cumulés de tiges/volumes prospectés et le nombre total de tiges/volumes effectivement abattus dans cette assiette (cf. Tableau 12b). Ces données concernent la période de janvier 2022 à octobre 2023.

En résumé, le nombre de tiges abattues de l'AAC4 est de 10612 soit 43% du nombre total des tiges inventoriées, avec un volume correspondant de 156 434 m³.

L'exploitation des essences principales a atteint son maximum avec plus de 70% de tiges exploitées (Sapelli, Sipo, Mukulungu, Iroko, Ayous, Doussié Pachyloba, …). Par ailleurs, plusieurs autres essences de promotion ont été valorisées.

L'assiette étant encore ouverte à l'exploitation, et probable au courant de l'année 2024, le prélèvement des tiges vont se poursuivre pour atteindre à la fin un taux probablement plus important que 50%.

Tableau 12b – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC4[8]

Essences	DMA (cm)	AAC4								
		Inventaire d'exploitation		Exploitation 2022		Exploitation 2023		Total exploitation		Taux prélèvement par essence
Essences objectif de découpage		Nbre tiges	Vo brut (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	
Acajou à grandes folioles	90	249	2 499	107	1 452	16	289	123	1741	**49%**
Aniégré	70	345	2 823	72	799	2	23	74	822	21%
Ayous	90	6 801	83 906	2 997	61 019	1234	23685	4231	84705	**62%**
Azobé	90	189	1 895	52	688	35	357	87	1045	**46%**
Bilinga	60	45	389	29	361			29	361	**64%**
Bossé clair	70	69	525	38	348	10	91	48	439	**70%**
Bossé foncé	70									
Dibétou	90	44	503	13	177	6	70	19	247	**43%**
Difou	50									
Doussié pachyloba	80	362	2 346	313	2 868	12	106	325	2973	**90%**
Ebène	70	103	390	11	32	1	1	12	33	12%
Etimoé	100	11	150	4	39	1	10	5	49	**45%**
Iroko	90	752	8 129	559	7 793	39	531	598	8323	**80%**
Kossipo	100	174	2 155							0%
Lati	90	196	2 012							0%
Longhi blanc	70	171	1 311							0%
Manilkara	80	48	430	10	82	2	19	12	101	25%
Mukulungu	100	14	200	9	167	3	38	12	205	**86%**
Padouk rouge	70	1 225	9 945	424	3 626	80	739	504	4365	**41%**
Pao rosa	80	2	16	1	6			1	6	**50%**
Sapelli	90	3 310	36 122	2 284	30 206	362	4593	2646	34799	**80%**
Sipo	100	138	1 902	93	1 688	20	364	113	2053	**82%**
Tali	80	201	1 554	89	744	1	5	90	749	**45%**
Tiama	90	167	1 957							0%

[8] *Période de janvier 2022 à octobre 2023*

Autres essences objectif										
Bété	50	4 340	32 552	782	6 365	823	6435	1605	12800	**37%**
Eyong	70	1 660	13 153	2	20			2	20	0%
Diversification										
Dabema	70			1	10			1	10	
Essia	70	628	4 989	48	380	25	192	73	572	12%
Kotibé	70	219	1 209	2	15			2	15	1%
Koto	70	3 204	23 536							0%
Longhi rouge	70	100	765							0%
Olon	50	74	601							0%
TOTAL		**24 841**	**237 964**	**7 940**	**118 885**	**2 672**	**37 549**	**10 612**	**156 434**	**43%**

AAC5

Le taux de prélèvement global pour l'ensemble des essences est de 25%, cela montre qu'il y a plus de tiges restées sur pieds qui seront exploitées dans les deux prochaines années restantes pour cette assiette. Néanmoins, l'exploitation est bien spécifique pour chacune des essences dont certaines présentent de forts taux de prélèvement : Acajou, Ayous, Doussié pachyloba, Iroko, Sapelli, Sipo, Mukulungu…

Une analyse comparative conséquente sera faite au cours des prochains exercices (2024-2025) pour préciser le nombre cumulés de tiges/volumes prospectés et le nombre total de tiges/volumes effectivement prélevés dans l'AAC5.

Le Tableau 12c suivant précise les données de la période de mise en exploitation de l'assiette de janvier à octobre 2023.

Tableau 12c – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC5[9]

Essences	DMA (cm)	AAC5						Taux prélèvement par essence
		Inventaire d'exploitation		Exploitation 2023		Total exploitation		
Essences objectif de découpage		Nbre tiges	Vo brut (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	Nbre tiges	Vo (m3)	
Acajou à grandes folioles	90	60	620	37	466	37	466	**62%**
Aniégré	70	486	3 876					0%
Ayous	90	4 583	54 706	1744	29541	1744	29541	**38%**
Azobé	90	140	1 365	26	273	26	273	19%
Bilinga	60	60	523	23	245	23	245	**38%**
Bossé clair	70	68	574	11	115	11	115	16%
Dibétou	90	108	1 245	29	401	29	401	27%
Difou	50	1						0%
Doussié pachyloba	80	181	1 186	88	738	88	738	**49%**
Ebène	70	271	1 036	1	5	1	5	0%
Etimoé	100	75	1 081	12	152	12	152	16%
Iroko	90	555	6 066	282	4021	282	4021	**51%**
Kossipo	100	404	5 086					0%
Lati	90	291	2 985					0%
Longhi blanc	70	315	2 433					0%
Manilkara	80	1 256	10 392	322	3216	322	3216	26%
Mukulungu	100	393	5 858	160	3653	160	3653	**41%**
Padouk rouge	70	1 241	10 382	280	2493	280	2493	23%
Pao rosa	80	20	141	2	12	2	12	10%
Sapelli	90	3 157	35 983	1869	26938	1869	26938	**59%**
Sipo	100	233	3 424	117	2280	117	2280	**50%**
Tali	80	69	608	2	19	2	19	3%
Tiama	90	238	2 749					0%
Autres essences objectif								
Bété	50	318	2 456	117	807	117	807	**37%**
Eyong	70	726	5 876					0%
Diversification								
Ako	70	417	3 176					0%
Aïélé	70	73	704					0%
Dabema	70	646	6 700					0%
Essia	70	3 502	29 246	242	2374	242	2374	7%
Iatandza	90	160	1 569					0%
Kotibé	70	192	1 084					0%
Koto	70	421	3 140					0%
Longhi rouge	70	198	1 537					0%
Mambodé	70	22	245					0%
Niové	50	123	689					0%
Olon	50	71	568					0%
Tchitola	80	163	2 081					0%
TOTAL		**21 237**	**211 392**	**5 364**	**77 749**	**5 364**	**77 749**	**25%**

[9] *Période de janvier à octobre 2023*

6.2 Evaluation des interventions sociales

Depuis son installation, la société Timberland a fait des investissements sociaux considérables vis-à-vis de ses travailleurs et leur famille, ainsi qu'au profit de la population riveraine du PEA 188.

Le bilan, présenté dans ce document, concernera les activités prévues pour l'année 2023 et présentées dans le précédent PAO, et analysera les réalisations effectives ainsi que la planification future, en tenant compte des moyens mis en œuvre.

Les réalisations passées, ainsi que les raisons de non réalisations de certaines activités, sont présentées dans le Tableau 13.

En outre, la société verse régulièrement les taxes forestières liées à l'exploitation du bois sur son PEA : taxe d'abattage, taxe de superficie et taxe de reboisement. Une partie des taxes (abattage et reboisement) est reversée aux six communes pour le développement de la zone. Le montant global de ces taxes versé aux communes au titre de l'année 2023 (de janvier à août) s'élève à environ 200 millions de FCFA.

Tableau 13 – Bilan des actions sociales réalisées en 2023

Planification 2023	Réalisations prévues 2023	Réalisations supplémentaires 2023	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2023	Raisons	Projet 2024
Interventions sur la base vie							
Eau	- Entretien et traitement des cuves d'eau - Analyse d'eau à l'Institut Pasteur -Installation des conduits d'eau potable dans les nouvelles installations - Aménagement d'une source naturelle		80%		- Aménagement d'une source naturelle		- Aménagement d'une source naturelle - Entretien/traitement/ Analyse d'eau
Electricité	- Révision des installations électriques - Electrification des lieux publics		100%				-Eclairage public -Révision des installations électriques
Santé	- Renouvellement des produits pharmaceutiques	Révision et entretien de l'ambulance	100%			Régulier	Renouvellement du matériel et produits pharmaceutiques Réhabilitation Centre Santé
Logement	Réhabilitation logements/ Entretien/Suivi Actualisation base de données logements/ travailleurs		80%			En cours	Poursuite Activités HSE
Sécurité au Travail	Actualisation des fiches signalétiques des machines/outils/engins		100%				Suivi/Contrôle HSE
	Dotation complémentaire en extincteurs/Formation		70%			Autre commande en cours	Extincteurs supplémentaires
	Sensibilisation sur l'emplacement & l'utilisation des extincteurs		80%			En cours	Poursuite de la sensibilisation Formation HSE

Planification 2023	Réalisations prévues 2023	Réalisations supplémentaires 2023	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2023	Raisons	Projet 2024
Interventions sur la base vie							
Equipement de Protection Individuelle	Dotation et renouvellement des EPI		100%				Dotation semestrielle
	-Evaluation de bonne utilisation -Evaluation de procédure de gestion des EPI		50%				Renouvellement Bureau CHST Réunions CHST
Sécurité Incendies et Préventions de Accidents	Actualisation Statut & Règlement Intérieur CHST		80%				Application Statut & Règlement Intérieur CHST
	Réunion CHST		30%				Réunions CHST
	Installation et suivi Panneaux de signalisation		100%				Installation des nouveaux panneaux en fonction des besoins sur le terrain
	Suivi Outils de Travail Conventionnel		80%			En cours	Suivi
	Suivi Trousses de secours		80%			RAS	Suivi
	Transport du Personnel-Dotation en benne adaptée		100%				Suivi
Education	Fournitures scolaires à l'Ecole et Collège Assanga Timberland		100%				Dotation en fournitures scolaires et pédagogique
	Opérationnalisation du Collège Assanga		100%				Suivi par l'Inspecteur d'Académie (Ecole & CEG)
	Prise en charge des enseignants de l'Ecole et Collège Assanga		100%				Augmentation en effectif de l'équipe enseignante

Planification 2023	Réalisations prévues 2023	Réalisations supplémentaires 2023	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2023	Raisons	Projet 2024
Interventions sur la base vie							
Formation /Sensibilisation des travailleurs et ayants-droits	Secourisme/Prévention incendies et accidents/ Hygiène-Salubrité-Sécurité au travail		100%				Poursuite de la sensibilisation Secourisme /Prévention incendies et accidents/Hygiène-Salubrité-Sécurité au travail
	EFIR et lutte anti-braconnage		50%				Poursuite de la sensibilisation EFIR et lutte anti-braconnage
Approvisionnement en produits alimentaires	-Approvisionnement hebdomadaire - Elaboration d'une fiche signalétique pour le suivi des propriétaires de boutiques		100%				-Sorties hebdomadaires régulières -Suivi/Contrôle
	Intensification des séances d'IEC		100%				Séances d'IEC en la matière
Appuis divers	Installation réseau téléphonie mobile		100%				Suivi des activités
	Causeries éducatives (tous les lundis au matin)		100%				
	Appuis des doléances diverses (décès, maladies, visites de courtoisies)		100%				

Planification 2023	Réalisations prévues 2023	Réalisations supplémentaires 2023	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2023	Raisons	Projet 2024
Appui au développement local							
Délimitation de la série agricole	SAOH Komassa et ses environs		100%				Rafraichissement SAOH Komassa et ses environs
	Suivi de la mise en œuvre		80%				Séances de sensibilisation pour le respect des limites
Campagne de sensibilisation au Plan d'aménagement	Validation supports de sensibilisation		80%			Impression grand format des supports	Impression grand format des supports
	Tournées de la GAS dans les villages pour la sensibilisation		50%				Tournées de la GAS dans les villages pour la sensibilisation
Interventions diverses	Prise en charge des enseignants de l'école publique Kadéï de Nola		100%				Poursuite prise en charge salariale
	Finition des écoles - Mombounza, Komassa et Gbia (commune de Nola)		70%		Non réalisées Ecole Gbia	inaccessibilité	Appui aux Ecoles Komassa et – Démarrage Ecole Gbia
	Réhabilitation/Entretien des routes		80%				Suivi/Entretien régulier des routes
	Validation des procédures (Gestion de demande communautaire et Gestion des conflits)		50%		Finalisation procédure gestion conflit	En cours	Validation/Application
	Mise en place de comités villageois des communes Nola & Bilolo		0%		A finaliser au dernier trimestre 2023		Mise en place des comités villageois des communes Bania & Wapo

6.3 Evaluation des interventions environnementales

Le bilan sur les actions environnementales menées par l'entreprise est précisé dans le Tableau 14 ci-après. Il faut noter que la société Timberland a un plan de gestion environnementale qu'elle tente de mettre en œuvre depuis son installation. Ces mesures concernent les actions usuelles d'exploitation et de gestion respectueuses de l'environnement.

La réalisation de toutes les activités environnementales mises en œuvre dans le cadre du présent plan annuel d'opérations est sous la supervision du Responsable Suivi/Contrôle. Ce dernier travaille avec une équipe de 7 personnes, et en partenariat avec les autres équipes qui traitent des questions d'hygiène – sécurité – environnement (HSE).

Tableau 14 – Bilan des actions environnementales en 2023

Planification 2022	Réalisations prévues 2022	Réalisations supplémentaires 2022	% Réalisations	Coût estimatif Réalisations	Non réalisations 2022	Raisons	Projet 2023
Interventions en matière environnementale							
Mesures internes	Sensibilisation des travailleurs au contenu du RI		60%				Poursuite de la sensibilisation au RI
Lutte anti-braconnage	Mesures prises en compte dans RI		100%				Suivi de la mise en application du RI
	Sensibilisation des travailleurs		70%			En cours	Poursuite de la sensibilisation sur les mesures liées à la LAB
	Collaboration avec DR2 Eaux et Forêts		50%			En cours	Poursuite de la collaboration
Protection de l'environnement	Matérialisation des zones fragiles (marécages, …)		80%				Poursuite de matérialisation autour de l'AAC6
	Localisation et matérialisation des sites sacrés		50%			En cours	Poursuite de l'activité sur AAC4
	Suivi/Contrôle des mesures usuelles					En cours	En continue
Gestion des déchets	Rédaction de procédure de gestion des déchets et Validation		100%				
	Application et suivi de la procédure		50%			En cours	Application et Suivi de la procédure de gestion de déchets
Plan de gestion environnement	Mesures prises PGE		50%			En cours	Révision du PGE
		Réalisation de l'audit environnement et social (AES)	100%				Application et suivi des mesures prises

Interventions en matière de gestion de la faune							
Suivi des populations de faune	Prise en compte des aspects fauniques par les prospecteurs	Fouille et contrôle de véhicule et bagages des prospecteurs	80%				Poursuite de contrôle
	Information, Education et Communication (IEC)		80%				Poursuite de l'IEC
	Approvisionnement de l'équipe de prospection pour le campement		100%				Poursuivre l'approvisionnement
Divers (Partenariat, gestion de la chasse et contrôle du braconnage)	Relevé des points GPS des camps des Braconniers		0%		Non réalisée	Manque de GPS au moment de suivi/contrôle	Dotation d'un GPS
	Partenariat		0%		Non réalisée	Pas de partenariat avec un organisme	Envisagée le partenariat avec des ONGs sous-traitées
	Gestion de la chasse		0%		Non réalisée	En cours	Recensement des chasseurs sur le site
	Contrôle du braconnage		60%				Collaborer avec la DR2 des E&F
	Support de sensibilisation		60%				

Interventions en matière de suivi/contrôle des blocs d'exploitation							
Recomptage	10% de bloc pour le recomptage dans chaque AAC de l'UFG1		100%				Poursuite du recomptage dans l'AAC6
Suivi/Contrôle d'abattage	Contrôle après abattage des essences prospectées		80%				Renforcement de capacités de l'équipe de contrôle qualité
Suivi/Contrôle de débardage	Contrôle de marquage des souches des arbres abattus/Martelage des souches		80%				Poursuite du suivi/contrôle des souches dans les blocs
	Contrôle ligne de débardage		30%				Renforcement de capacités de l'équipe contrôle qualité
	Suivi/Contrôle des dégâts sur les tiges d'avenir				Non réalisée		
	Planification des pistes de débardage		80%				
Suivi/Contrôle du réseau des pistes	Contrôle ouverture des pistes forestières		50%				Amélioration de la procédure de suivi/contrôle des travaux du réseau routier
	Suivi de l'entretien des pistes forestières		50%				
	Suivi/Contrôle des ouvrages (ponts)		40%				
	Sensibilisation sur la qualité des travaux routiers		0%		Non réalisée	Problème logistique	Séances de sensibilisation du personnel routier

Liste des tableaux

Tableau 1 - Coordonnées géographiques des limites de l'AAC6 7
Tableau 2 - Surfaces des strates présentes dans l'AAC6 7
Tableau 4 - Effectifs inventoriés par essence, par classe de diamètre, par qualité 19
Tableau 5 - Volumes bruts indicatifs inventoriés par classe de diamètre, par qualité 21
Tableau 6 – Prévision de récoltes en effectifs et volumes bruts/nets 25
Tableau 7 - Caractéristiques des pistes forestières de l'AAC6 27
Tableau 9 – Calendrier des interventions 47
Tableau 10a – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC3 55
Tableau 10b – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC4 56
Tableau 10c – Récapitulatifs des effectifs inventoriés et exploités par essence – AAC5 57
Tableau 11a – Volumes exploités sur l'AAC3 59
Tableau 11b – Volumes exploités sur l'AAC4 61
Tableau 11c – Volumes exploités sur l'AAC5 63
Tableau 12a – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC3 66
Tableau 12b – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC4 69
Tableau 12c – Comparaison des effectifs/volumes inventoriés et ceux exploités – AAC5 72
Tableau 13 – Bilan des actions sociales réalisées en 2023 74
Tableau 14 – Bilan des actions environnementales en 2023 79

Liste des cartes

Carte 1 – Localisation de l'AAC6 4
Carte 2 – Carte de base de l'AAC6 6
Carte 3 - Formations végétales de l'AAC6 8
Carte 4 - Dispositif de l'inventaire d'exploitation de l'AAC6 10
Carte 5 – Localisation du réseau des pistes forestières et parcs forêt sur l'AAC6 28
Carte 6 – SAOH validée de Komassa et ses environs. 39

Liste des figures

Figure 1 – Fonctionnement du comptage en virées de 125m x 1000m 13
Figure 2 – Volumes bruts des essences principales de l'AAC6 23
Figure 3a – Principales essences exploitées dans l'AAC3 (2021 - 2023) 60
Figure 3b – Principales essences exploitées dans l'AAC4 (2022 - 2023) 62
Figure 3c – Principales essences exploitées dans l'AAC5 en 2023 64

Liste des annexes

Annexe 1 – Documents légaux d'Aménagement/Exploitation du PEA 188
Annexe 2 – Liste des essences aménagées et DMA
Annexe 3 – Liste des essences inventoriées
Annexe 4 - Carte de répartition des essences principales sous SIG
Annexe 5 - Carte prévisionnelle d'exploitation et réseau des pistes forestières
Annexe 6 - Carte de base de l'AAC6
Annexe 7 - Carte du dispositif d'inventaire d'exploitation sur AAC6
Annexe 8 - Procès-verbaux de fermeture des AAC1 et AAC2